

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 65 (1947)  
**Heft:** 134

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Redaktion und Administration: Effingerstrasse 3 in Bern. — Telefon Nummer (031) 216 00  
Im Inland kann nur durch die Post abonniert werden. Gefl. Abonnementsbeträge nicht an obige Adresse, sondern am Postschalter einzahlen. — Abonnementspreise: Schweiz: jährlich Fr. 24.70, halbjährlich Fr. 13.70, vierteljährlich Fr. 7.—, zwei Monate Fr. 6.—, ein Monat Fr. 3.—; Ausland: jährlich Fr. 38.— — Preis der Einzelnummer 25 Rp. (plus Porto). — Annoncen-Regie: Publicitas AG. — Insertionsstarif: 21 Rp. die einspaltige Millimeterzeile oder deren Raum; Ausland 30 Rp. — Jahresabonnementspreis für die Monatschrift „Die Volkswirtschaft“: Fr. 9.50.

Rédaction et administration: Effingerstrasse 3 à Berne. — Téléphone numéro (031) 216 00  
En Suisse, les abonnements ne peuvent être pris qu'à la poste. On est donc prié de ne pas verser le montant des abonnements à l'adresse ci-dessus. — Prix d'abonnement: Suisse: un an 24 fr. 70; un semestre 13 fr. 70; un trimestre 7.— fr.; deux mois 6.— fr.; un mois 3.— fr.; étranger: fr. 38.— par an — Prix du numéro 25 ct. (port en sus). — Régie des annonces: Publicitas S.A. — Tarif d'insertion: 21 ct. la ligne de colonne d'un mm ou son espace; étranger: 30 ct. — Prix d'abonnement annuel à „La Vie économique“ ou à „La Vita economica“: 9 fr. 50.

### Inhalt — Sommaire — Sommario

#### Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel. Titres disparus. Titoli smarriti.  
Handelsregister. Registre du commerce. Registro di commercio.  
Bilanzen. Bilans. Bilanci.

#### Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Mitteilung und Verfügung Nr. 46 des EVD betreffend Einfuhr von Speiseölen, Speisefetten sowie Rohstoffen und Halbfabrikaten zu deren Herstellung. Communiqué et ordonnance No 46 du DEP concernant l'importation des huiles et graisses comestibles, ainsi que des matières premières et des produits semi-fabriqués destinés à leur fabrication. Comunicato e disposizioni No 46 del DEP concernente l'importazione di oli e grassi commestibili, nonché di materie gregge e di semi-fabbricati destinati alla loro preparazione.  
Der schweizerische Aussenhandel im Mai 1947. Le commerce extérieur de la Suisse en mai 1947.  
Einheitliche Regelung der Wirtschaftsbeziehungen mit der britischen und amerikanischen Besetzungszonen in Deutschland. Règlement uniforme des relations économiques avec les zones britanniques et américaines d'occupation en Allemagne. Disciplinary uniformo delle relazioni economiche con le zone britannica e americana d'occupazione in Germania.  
Gesandtschaften und Konsulate. Légations et consulats. Legazioni e consolati.  
Tunisie: Modifications d'ordre douanier et fiscal.

### Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

#### Abhanden gekommene Werttitel - Titres disparus - Titoli smarriti

##### Aufrufe — Sommations

Der unbekannte Inhaber des nachgenannten Schuldbriefes wird aufgefordert, denselben innert Frist von 6 Monaten, von der ersten Bekanntmachung an gerechnet, dem Unterzeichneten vorzulegen, ansonst dessen Kraftloserklärung erfolgt: Titel: Schuldbrief vom 27. Dezember 1934 zu Fr. 900; Gläubiger: Sparverein «Biene», Mümliswil; Schuldner: Max Straub-Schlatter, Maschinenformier, Feuerthalen; Grundpfand: GB. Mümliswil Nrn. 743 und 494. (W 265<sup>3</sup>)

Balsthal, den 11. Juni 1947. Der Amtsgerichtspräsident von Balsthal:  
Dr. E. Haefely.

Der Schuldbrief der Frau Anna Glanzer-Müller, sel., wohnhaft gewesen in Buswil, vom 4. Oktober 1922, Belege 1/1662, im Kapitalbetrage von Fr. 4500, lastend auf den Liegenschaften Bütigen Grundbuchblätter 290, 291 und 293 wird vermisst.

Der unbekannte Inhaber dieses Schuldbriefes wird aufgefordert, denselben bis zum 15. Juni 1948 dem Unterzeichneten vorzulegen, ansonst der Titel kraftlos erklärt wird. (W 256<sup>2</sup>)

Büren a. d. A., den 7. Juni 1947. Der Gerichtspräsident: Muggli.

Der unbekannte Besitzer der 2½%-Obligation Nr. 37618 der Thurgauischen Kantonalbank, vom 1. Oktober 1945, Fr. 5000, wird hiermit aufgefordert, innert der Frist von 6 Monaten diesen Titel der unterzeichneten Amtsstelle vorzulegen, ansonst dessen Kraftloserklärung erfolgt. (W 253<sup>1</sup>)

Kreuzlingen, den 6. Juni 1947. Gerichtspräsidentium Kreuzlingen: Dr. E. Böckli.

##### Es werden vermisst:

1. Verschreibung, Pfandtitel nach a. zug. Rechte, im Werte von Fr. 2000, dem Martin Josef Schicker, AW 12219, geschrieben zu 5%, angehend 18. Januar 1895, von Josef Schicker, haftend nach einem Kapitalvorgang von Fr. 13 000 auf der Liegenschaft Assek.-Nr. 168 a zu Blickenstorf in der Gemeinde Baar, derzeitiger Eigentümer: Xaver Landtwing-Kälin, Blickenstorf-Baar.

2. Verschreibung, Pfandtitel nach a. zug. Rechte, im Werte von Fr. 1295, dem Bernhard Landtwing, exp. P 26 anno 1829 von Franz und Blasi Landtwing, haftend nach einem Kapitalvorgange von Fr. 12 020 auf Liegenschaft Assek.-Nr. 410 zu St. Verena in der Stadtgemeinde Zug, derzeitiger Eigentümer: Paul Föhn.

3. Verschreibung AW 17850 im Betrage von Fr. 3000, dem Jak. Grob, exp. den 6. Oktober 1902, von Frz. Dominik Rickenbacher, zu 4%, nach einem Kapitalvorgange von Fr. 19 000 stehend, haftend auf Liegenschaft Assek.-Nr. 41 im «Spiess» genannt, im Städtli, in der Gemeinde Cham gelegen, derzeitiger Eigentümer: Josef Rickenbacher, von Ilgau.

4. Verschreibung AW 17852 im Betrage von Fr. 3000, dem Jak. Grob, exp. den 6. Oktober 1902, von Frz. Dom. Rickenbacher, zu 4%, nach einem Kapitalvorgange von Fr. 25 000 stehend, haftend auf Liegenschaft Assek.-Nr. 41 im «Spiess» genannt, im Städtli, in der Gemeinde Cham gelegen, derzeitiger Eigentümer: Josef Rickenbacher, von Ilgau.

Die unbekannt Inhaber dieser Titel werden hiermit aufgefordert, denselben innert Jahresfrist von der ersten Auskündigung an, dem unterzeichneten Richter vorzulegen, ansonst die Titel als kraftlos erklärt würden. (W 260<sup>3</sup>)

Zug, den 10. Juni 1947. Kantonsgerichtspräsidentium Zug:  
Dr. Fried. Iten.

Le président du Tribunal civil I du district de Neuchâtel somme, conformément aux articles 977, 978, 981 et 1073 C. O., le détenteur inconnu des parts de fondateur, au porteur, N° 1 à 20 de la S.A. H. Baillo, à Neuchâtel, sans valeur nominale, de produire ces titres dans un délai expirant le 31 mai 1948, au greffe du Tribunal du district de Neuchâtel, Hôtel-de-Ville, faute de quoi l'annulation en sera prononcée. (W 222<sup>2</sup>)

Neuchâtel, le 12 mai 1947. Le président du Tribunal I:  
R. Jeanprêtre.

Il pretore di Lugano-Città, in relazione all'istanza 4/5 marzo 1947 della spett. Banca popolare di Lugano; ed agli articoli 981 e seg. C. O. diffida lo sconosciuto detentore dei libretti di risparmio n° 30879, 30932, 30933 e 31007 al portatore, emessi della suddetta Banca ed andati smarriti, a volerli produrre a questa Pretura entro il 25 ottobre 1947; sotto comminatoria di ammortamento. (W 254<sup>2</sup>)

Lugano, 4 giugno 1947. Il pretore: Avv. S. Guglielmi.

Il pretore di Lugano-Città, in relazione all'istanza 18/20 marzo 1947, della Banca popolare di Lugano; ed agli articoli 981 seg. C. O. diffida lo sconosciuto detentore del libretto di deposito n° 45698 al portatore, emesso dalla suddetta Banca ed andato smarrito, a volerlo produrre a questa Pretura entro il 25 ottobre 1947; sotto comminatoria di ammortamento. (W 255<sup>2</sup>)

Lugano, 4 giugno 1947. Il pretore: Avv. S. Guglielmi.

#### Kraftloserklärungen — Annulations

Gestützt auf das von Herrn Notar Adolf Bichsel in Wimmis am 14. November 1946 eingereichte Gesuch hat der Unterzeichnete in Anwendung des Artikels 870 ZGB, in Verbindung mit dem Artikel 981 u. ff. OR, verfügt:

Der Pfandbrief von Fr. 10 000 vom 27. Juni 1910, Belegband I, Fol. 43, haftend auf Krattigen, Grundbuchblatt Nr. 259, Grebelbach genannt, der Frau Lydia Luginbühl, geborene Fray, Johannis sel. Witwe, Hausfrau, von und zu Krattigen, lautend zugunsten der Hypothekarkasse des Kantons Bern, wird als kraftlos erklärt. (W 266)

Frutigen, den 11. Juni 1947. Der Gerichtspräsident: H. Burn.

Durch Urteil des Bezirksrichters Schaffhausen vom 29. Mai 1947 sind als kraftlos erklärt worden:

1. Inhaberschuldbrief vom 23. April 1912 für Fr. 620, lastend auf den Liegenschaften Grundbuch Hemmenthal Nrn. 1298 und 1300 im ersten Rang und lautend auf Adam Leu-Meister, Hemmenthal, als Schuldner.

2. Inhaberschuldbrief vom 30. Juli 1912 für Fr. 240, lastend auf der Liegenschaft Grundbuch Hemmenthal Nr. 1078 b im ersten Rang und lautend auf Adam Leu-Meister, Hemmenthal, als Schuldner.

3. Inhaberschuldbrief vom 17. Dezember 1912 für Fr. 700, lastend auf den Liegenschaften Grundbuch Hemmenthal Nrn. 1134 und 1135 im ersten Rang und lautend auf Adam Leu-Meister, Hemmenthal, als Schuldner.

Schaffhausen, den 10. Juni 1947. (W 261)

##### Gerichtskanzlei I. Instanz:

Dr. R. Matter, Gerichtsschreiber.

Durch Urteil des Bezirksrichters Schaffhausen vom 29. Mai 1947 ist als kraftlos erklärt worden:

Der Inhaberschuldbrief vom 28. Oktober 1930 für Fr. 3000, lastend auf der Liegenschaft Grundbuch Neuhausen am Rheinfall Nr. 1243 und lautend auf Witwe Sophie Häusermann-Rüdy, in Neuhausen am Rheinfall (ursprünglich auf Karl Häusermann, Sattler, in Neuhausen am Rheinfall), als Schuldnerin.

Schaffhausen, den 10. Juni 1947. (W 262)

##### Gerichtskanzlei I. Instanz:

Dr. R. Matter, Gerichtsschreiber.

Durch Urteil des Bezirksrichters Schaffhausen vom 29. Mai 1947 ist als kraftlos erklärt worden:

Der Schuldbrief vom 18. März 1908 für Fr. 4000, haftend auf der Liegenschaft Grundbuch Schaffhausen Nr. 91 a (neue GB.-Nr. 95) und lautend auf Luigi Tripletto, Tagelöhner, von Brusaporto (Italien), in Schaffhausen, als Schuldner, und auf Castella-Habicht, Maries Erben, als Gläubiger. (W 263)

Schaffhausen, den 10. Juni 1947.

##### Gerichtskanzlei I. Instanz:

Dr. R. Matter, Gerichtsschreiber.

Le président du Tribunal civil I rendu en date du 11 juin 1947, le jugement dont le dispositif suit: Prononce l'annulation de l'obligation hypothécaire au porteur du capital de 15 000 fr. souscrite le 17 mars 1932, par la Société immobilière du Grand Pont S.A., ayant son siège à La Chaux-de-Fonds, selon acte reçu J. Girard, notaire et grevant en 8<sup>e</sup> rang les articles 5206 et 5207, du cadastre de La Chaux-de-Fonds, selon inscription prise le 21 mars 1932, à volume 1932, sous numéro 55. (W 264)

La Chaux-de-Fonds, le 11 juin 1947. Le greffier du Tribunal: A. Greub.

## Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Zürich — Zurich — Zurigo

Berichtigung.

**Climax Molybdän Gesellschaft**, in Zürich (SHAB. Nr. 127 vom 4. Juni 1947, Seite 1499) lautet die deutsche Firma.

3. Juni 1947. Lederhandschuhe.

**Wlessner & Co.**, in Zürich 1, Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 260 vom 5. November 1941, Seite 2219), Lederhandschuhfabrikation usw. Der Kommanditär Hans Wiessner-Müller ist infolge Todes ausgeschieden; seine Kommandite und seine Prokura sind erloschen. Die Kommanditsumme der Kommanditärin Witwe Olga Wiessner, geborene Müller, ist von Fr. 18 000 auf Fr. 25 000 und die Kommanditsumme der Kommanditärin Alice Wiessner ist von Fr. 7000 auf Fr. 10 000 erhöht worden.

4. Juni 1947.

**Mechanische Cardentfabrik Rütli**, in Rütli, Aktiengesellschaft (SHAB. Nr. 7 vom 10. Januar 1936, Seite 69). Durch Beschluss der Generalversammlung vom 14. Mai 1947 wurde das Grundkapital von Fr. 20 000 durch Ausgabe von 30 Namenaktien zu Fr. 1000 auf Fr. 50 000 erhöht, eingeteilt in 50 voll liberierte Namenaktien zu Fr. 1000. Die Liberierung des Erhöhungsbetrages erfolgte durch Verrechnung. In Anpassung hieran und an die Vorschriften des revidierten Obligationenrechtes wurden neue Statuten festgelegt. Die Firma lautet **Mechanische Cardentfabrik Rütli A.G.** Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief.

6. Juni 1947. Autos usw.

**Henri Roos & Co.**, in Winterthur 1, Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 268 vom 14. November 1944, Seite 2521), Handel mit Automobilen usw. Die Kommanditsummen der Kommanditäre Witwe Anna Maria Roos, geborene Kihm, Robert Friedrich Roos und Franz Roos sind von je Fr. 15 000 auf je Fr. 25 000 erhöht worden. Die Kommanditäre haben den Erhöhungsbetrag von je Fr. 10 000 wie folgt liberiert: Je Fr. 5000 durch Barzahlung und je Fr. 5000 durch Verrechnung.

6. Juni 1947. Wertschriften, Vermögensverwaltungen.

**H. Siegrist & Co.**, in Zürich 1, Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 2 vom 4. Januar 1940, Seite 14), Handel mit Wertschriften und Vermögensverwaltungen. Die Kommanditärin «*Argentaria Verwaltungsgesellschaft A.-G.*», in Zug, ist aus der Gesellschaft ausgeschieden; deren Kommandite ist erloschen. Neu ist als Kommanditär mit einer Kommanditsumme von Fr. 1000 in die Gesellschaft eingetreten René Siegrist, von Zetzwil, in Zollikon. Er führt Einzelprokura.

6. Juni 1947. Damenkleider usw.

**EI-EI A.-G.**, in Zürich 1 (SHAB. Nr. 20 vom 25. Januar 1945, Seite 213), Fabrikation und Vertrieb von Damenkleidern usw. Durch Beschluss der Generalversammlung vom 30. Mai 1947 wurde das Grundkapital von Fr. 100 000 durch Ausgabe von 100 Namenaktien zu Fr. 1000 auf Fr. 200 000 erhöht, eingeteilt in 200 voll liberierte Namenaktien zu Fr. 1000. Die Liberierung des Erhöhungsbetrages erfolgte durch Verrechnung. Die Statuten wurden dementsprechend revidiert.

6. Juni 1947.

**Wasserversorgungs-Genossenschaft Russikon**, in Russikon (SHAB. Nr. 36 vom 13. Februar 1947, Seite 437). Die Generalversammlung vom 17. April 1947 hat neue, den Vorschriften des revidierten Obligationenrechtes angepasste Statuten angenommen. Zweck der Genossenschaft ist möglichst alle im Bereich des Dorfes Russikon derzeit befindlichen oder neu entstehenden Gebäude von Mitgliedern mit Trink- und Brauchwasser zu versehen sowie die notwendigen Hydranten zu erstellen. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Präsident oder Vizepräsident führen mit dem Aktuar Kollektivunterschrift.

6. Juni 1947.

**Express Färberei und Chemische Reinigung A.-G.**, in Zürich 1 (SHAB. Nr. 306 vom 30. Dezember 1938, Seite 2813). Durch Beschluss der Generalversammlung vom 22. Mai 1947 wurden neue, den Vorschriften des revidierten Obligationenrechtes angepasste Statuten angenommen. Die Schreibweise der Firma ist nun **EXPRESS Färberei und Chemische Reinigung A.G.** Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief. Das Grundkapital von Fr. 100 000 ist mit Fr. 60 000 einbezahlt.

6. Juni 1947. Kleiderreinigung usw.

**Valeteria A.-G.**, in Zürich 1 (SHAB. Nr. 300 vom 22. Dezember 1938, Seite 2738), Reinigung von Herren- und Damenkleidern usw. Durch Beschluss der Generalversammlung vom 22. Mai 1947 wurden neue, den Vorschriften des revidierten Obligationenrechtes angepasste Statuten angenommen. Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief.

6. Juni 1947.

**Baugenossenschaft Dielsdorf**, in Dielsdorf (SHAB. Nr. 155 vom 5. Juli 1944, Seite 1514). Emil Hoffmann ist aus der Verwaltung ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Neu wurde als Aktuar in die Verwaltung gewählt Max Wilfinger, von Winterthur, in Dielsdorf. Die Mitglieder der Verwaltung führen Kollektivunterschrift zu zweien.

6. Juni 1947.

**Milchgenossenschaft Glattfelden**, in Glattfelden (SHAB. Nr. 266 vom 11. November 1944, Seite 2506). Walter Wäckerling, bisher Aktuar, ist nun Beisitzer; seine Unterschrift ist erloschen. Walter Demuth, von Hüntwangen, in Glattfelden, bisher Beisitzer, ist nun Aktuar. Präsident oder Vizepräsident führen Kollektivunterschrift mit Kassier oder Aktuar.

6. Juni 1947. Erzeugnisse aller Art.

**Produkt A.-G. Handelsgesellschaft**, in Zürich 8 (SHAB. Nr. 57 vom 10. März 1947, Seite 670), Erzeugnisse aller Art. Laurenz Klingler und Hans Locher sind aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden; deren Unterschriften sind erloschen. Ernst Bächli, bisher Präsident des Verwaltungsrates ist nun einziges Mitglied des Verwaltungsrates; er führt nun Einzelunterschrift.

6. Juni 1947.

**ELEKTRO-WATT Elektrische und Industrielle Unternehmungen A.G.**, in Zürich 1 (SHAB. Nr. 4 vom 7. Januar 1947, Seite 37). Der Direktor Eugen Blank wohnt in Zollikon.

6. Juni 1947.

**Radio-Finanzlerung A.-G.**, in Zürich 3 (SHAB. Nr. 123 vom 30. Mai 1947, Seite 1449). Die Prokura von Jakob Künzler ist erloschen. Kollektivprokura ist erteilt an Alfred Schmid, von und in Zürich.

6. Juni 1947. Maschinen.

**Gebrüder Sulzer, Aktiengesellschaft**, in Winterthur 1 (SHAB. Nr. 127 vom 4. Juni 1947, Seite 1499), Maschinenfabriken. Die Prokuren von Jakob Weiss und Hans Brunner sind erloschen.

Zug — Zoug — Zugo

8. Juni 1947.

**Hoch- und Tiefbauunternehmung Ernst Lehner**, bisher in Walchwil (SHAB. Nr. 273 vom 23. November 1942, Seite 2674). Die Firma lautet neu: **Hochbau-Tiefbau, Ernst Lehner, Architektur- & Ingenieurbureau**. Der Sitz der Firma ist nun in Zug. Geschäftslokal: Alpenstrasse 11.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten

30. Mai 1947.

**Fleckviehzuchtgenossenschaft Kriegstetten und Umgebung**, in Kriegstetten. Unter dieser Firma besteht auf Grund der Statuten vom 22. August 1943 eine Genossenschaft, welche die Förderung der schweizerischen Fleckviehzucht bezweckt. Das Genossenschaftskapital zerfällt in Anteilscheine zu Fr. 50. Für die Verbindlichkeiten haftet einzig das Genossenschaftsvermögen. Die Bekanntmachungen erfolgen, soweit nicht von Gesetzes wegen die Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt vorgesehen ist, im «Anzeiger für das Oberamt Bucheggberg-Kriegstetten». Der Vorstand besteht aus 5 Mitgliedern. Die Unterschrift führen der Präsident oder Vizepräsident kollektiv mit dem Sekretär oder Kassier. Josef von Arx, von Winznau, ist Präsident; Alfred Heinger, von Dürrenroth, Vizepräsident, beide in Kriegstetten; Willy Marti, von Etziken, in Oekingen, Sekretär, zugleich Zuchtbuchführer, und Fritz Tschannen, von Wohlen (Bern), in Kriegstetten, Kassier.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

7. Juni 1947.

**Perrin & Küng, Uhrensteinfabrikation (Perrin & Küng, fabrication de pierres pour horlogerie) (Perrin & Küng, Manufacture of Watch-Jewels)**, in Maisprach (SHAB. Nr. 153 vom 3. Juli 1936, Seite 1619). Diese Kollektivgesellschaft hat sich aufgelöst. Aktiven und Passiven werden von der Firma «Perrin & Küng A.G., Uhrensteinfabrik», in Maisprach, übernommen. Die Firma ist erloschen.

7. Juni 1947.

**Perrin & Küng A.G., Uhrensteinfabrik (Perrin & Küng S.A., Fabrique de pierres fines pour l'horlogerie) (Perrin & Küng Ltd., Watch-Jewels)**, in Maisprach. Gemäss öffentlicher Urkunde und Statuten vom 11. April 1947 besteht unter dieser Firma eine Aktiengesellschaft. Sie bezweckt die Fabrikation, den Ankauf und Verkauf von Uhren- und Industriesteinen und allen andern Artikeln, die mit der Uhrenindustrie und Feinmechanik zusammenhängen. Das Grundkapital beträgt Fr. 66 000 und ist eingeteilt in 132 voll liberierte Namenaktien zu je Fr. 500. Die Gesellschaft übernimmt von der Kollektivgesellschaft «Perrin & Küng, Uhrensteinfabrikation», in Maisprach, Aktiven und Passiven laut Bilanz per 31. Dezember 1946, wonach die Aktiven Fr. 285 613.24 und die Passiven Fr. 219 613.24 betragen, so dass sich ein Aktivenüberschuss von Fr. 66 000 ergibt, wofür die Sacheinleger 132 voll liberierte Namenaktien zu je Fr. 500 erhalten. Die Mitteilungen an die Aktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief, die Bekanntmachungen im Schweizerischen Handelsamtsblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus 2 bis 5 Mitgliedern, dem gegenwärtig angehören: René Perrin-Deslex, von Noiraigue (Neuenburg), in Nidau, als Präsident, und Karl Küng, von Oberuzwil (St. Gallen), in Maisprach, als weiteres Mitglied. Sie zeichnen je einzeln.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aigle

4 juin 1947. Produits chimiques et alimentaires.

**Société pour la fabrication de couleurs et produits chimiques L'Aigle S.A. à Aigle (FOSC. du 26 mai 1934)**, fabrication et commerce de produits chimiques et alimentaires et tout ce qui s'y rattache. L'administrateur Eugène Barroud a démissionné; sa signature, ainsi que celle du fondé de pouvoir Pierre Barroud, sont éteintes. Vincent Barroud, de Leysin, à Aigle, a été désigné en qualité d'administrateur. Il engage la société par sa signature individuelle.

Bureau de Cossonay

3 juin 1947. Epicerie, mercerie.

**Marcel Bonzon-Desponds, à Eclépens**, épicerie, mercerie (FOSC. du 17 septembre 1936, N° 218, page 2211). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

3 juin 1947. Epicerie, mercerie.

**Albert Oulevay-Jaton, à Eclépens**. Le chef de la maison est Albert Oulevay, fils d'Alexis, de Bavois, à Eclépens. Epicerie, mercerie.

4 juin 1947.

**Société de Fromagerie de L'Isle, à L'Isle**, société coopérative (FOSC. du 28 septembre 1945, N° 227, page 1351). La société a, dans son assemblée générale du 17 septembre 1946, révisé ses statuts pour les adapter aux dispositions actuelles du Code des obligations. Elle a pour but de sauvegarder, par le moyen de l'entraide coopérative, les intérêts de ses associés. Elle est affiliée à la Fédération Laitière du Jura, à Morges. Les publications se font dans la «Feuille des Avis officiels du canton de Vaud», et, en tant qu'elles sont exigées par la loi, dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'administration se compose de 3 à 5 membres. Alexis Guyard, est président; Emile Vial, de Mauraz, à L'Isle, vice-président; Eugène Margot, secrétaire (les trois déjà inscrits). La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire.

Bureau de Grandson

4 juin 1947. Petite mécanique, etc.

**E. Pallard & Cie., société anonyme, à Ste-Croix (FOSC. du 31 juillet 1946, N° 176, page 2300)**, fabrication et vente d'articles de petite mécanique et de précision. Ont été nommés: 1° comme directeur technique Fritz Pagan, jusqu'ici fondé de pouvoir, qui signera désormais comme directeur pour les deux usines de Ste-Croix et d'Yverdon, à deux avec un autre directeur ou avec un fondé de pouvoir; 2° comme fondés de pouvoir: Willy Matile, de La Sagne, à Ste-Croix; Félix-A. Mermod, de et à Ste-Croix; Camille Jancke, de Genève, à Ste-Croix, qui signeront pour l'usine de Ste-Croix à deux avec un directeur ou un autre fondé de pouvoir. La société est engagée par la signature: 1° collective du président ou du vice-président et du secrétaire ou de deux administrateurs désignés par le conseil; 2° individuelle du ou des administrateurs/délégués; 3° individuelle ou collective de tout autre personne désignée par le conseil.

5 juin 1947.

**Société Immobilière de la Nouvelle Poste S.A.**, à Ste-Croix (FOSC. du 19 mai 1947, N° 114, page 1348). Le conseil d'administration est composé de Suzanne Matthey, de Genève, désignée comme présidente, et Emma Eymand, née Matthey, veuve de Fritz, de Fahrni (Berne), secrétaire, les deux à Montcherand. L'administrateur Charles Decker fils est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints. La société sera dorénavant engagée par la signature collective des deux administrateurs.

**Bureau de Morges**

4 juin 1947. Sablage, peinture, etc.

**Chaboz et Deléderray**, à Ecublens. Albert Chaboz, de Château-d'Oex, et Eugène Deléderray, de Penthaz, les deux à Lausanne, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 1947. Exploitation d'une entreprise de sablage, peinture et décoration. Bas-senges.

4 juin 1947. Laiterie, épicerie.

**A. L'haire**, à Morges. Le chef de la maison est André L'haire, d'origine belge, à Morges. Laiterie, épicerie. Rue du Lac 24.

**Bureau de Nyon**

5 juin 1947. Fonderie.

**E. Thalman**, à Nyon, fonderie (FOSC. du 15 décembre 1946, page 3593). Par décision du 15 mars 1946, le président du Tribunal du district de Nyon a déclaré le titulaire en état de faillite.

**Bureau d'Orbe**

4 juin 1947. Constructions, etc.

**Castelli Louis**, à Orbe, entrepreneur (FOSC. du 1<sup>er</sup> février 1911, N° 28, page 165). Cette raison individuelle est radiée par suite de reprise d'actif et de passif par la société en nom collectif « Castelli Louis et Fils », à Orbe, ci-après inscrite.

4 juin 1947. Constructions, etc.

**Castelli Louis et Fils**, à Orbe. Louis Castelli et Angelo-Robert Castelli, les deux d'Envy, à Orbe, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1947. Elle reprend l'actif et le passif de la raison individuelle « Castelli Louis », à Orbe, radiée. Exploitation d'une entreprise de constructions et entretien de bâtiments.

**Bureau d'Oron**

3 juin 1947.

**Fromagerie de Ropraz**, à Ropraz, société coopérative (FOSC. du 22 octobre 1937). La société a procédé à la révision de ses statuts pour les harmoniser avec les nouvelles dispositions du C.O. Les statuts sont datés du 15 janvier 1947. La raison est modifiée en celle de **Société de fromagerie de Ropraz**. Son but est la sauvegarde, par le moyen de l'entraide coopérative, des intérêts de ses associés. La société est affiliée à la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, à Payerne. Les engagements de la société sont garantis en premier lieu par sa fortune. Si un découvert subsiste, les associés en sont personnellement et solidairement responsables, proportionnellement à la surface du domaine. Les publications sont faites dans la « Feuille des Avis officiels du canton de Vaud ». Les publications exigées par la loi doivent être faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le comité se compose de 3 membres. Le président est Alfred Stucki, de Diemtigen; vice-président: Emile Rod-Rouge, de Peney-le-Jorat; secrétaire/caissier: Julien Rod, de Ropraz; tous trois à Ropraz. La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du secrétaire/caissier. La signature de l'ancien président Jules Rod, et celle de l'ancien secrétaire/caissier Henri Jaquier sont radiées et leur pouvoirs éteints.

**Bureau de Payerne**

2 juin 1947. Affaires immobilières.

**Campagne les Chênes S.A.**, à Payerne, affaires immobilières (FOSC. du 12 mars 1947, page 593). Suivant procès-verbal authentique du 30 mai 1947, la société a modifié ses statuts pour les mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions du C.O. Le capital social a été porté de 20 000 fr. à 50 000 fr. par augmentation de la valeur nominale des actions de 500 fr. à 1250 fr. Le capital de 50 000 fr. est divisé en 40 actions nominatives de 1250 fr. chacune, et libéré à concurrence de 20 000 fr. Ernest George, ayant démissionné, ses pouvoirs sont éteints et sa signature est radiée. Sylvio Morandi, de Curio (Tessin), à Corcelles près Payerne, a été nommé administrateur unique; il engage la société par sa signature individuelle.

**Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel****Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz)**

3 juin 1947. Boulangerie, etc.

**P. Monnier**, à Dombresson. Le chef de la maison est Pierre-Maurice Monnier, de et à Dombresson. Boulangerie-pâtisserie, tea-room.

4 juin 1947. Pâtisserie, boulangerie.

**Ewald Flury**, à Dombresson; pâtisserie-boulangerie (FOSC. du 17 août 1934, N° 191, page 2308). La raison est radiée par suite de cessation de commerce.

**Bureau de La Chaux-de-Fonds**

3 juin 1947. Fourrures, soieries.

**Madame Girardier**, à La Chaux-de-Fonds. Le chef de la maison est Georgette-Jeanne Girardier, épouse de Marcel, de Neuchâtel et Rochefort, à La Chaux-de-Fonds. Commerce de fourrures et soieries. Léopold-Robert 25. (Inscription faite d'office conformément à l'article 57, alinéa 4, de l'O.R.C.)

3 juin 1947. Transports, etc.

**Jacky, Mæder et Co.**, succursale de La Chaux-de-Fonds, entreprise de transports et d'expéditions, principalement de transports internationaux (FOSC. du 25 mai 1945, N° 119), société en nom collectif avec siège principal à Bâle. La société indique comme genre d'affaires actuel: transports internationaux et maritimes, agence de compagnies de navigation, entrepôts, agence de voyages et de passages.

**Bureau de Môtiers (district de Val-de-Travers)**

27 mai 1947.

**Société Immobilière de l'avenue Daniel Jeanrichard**, à Fleurier, société anonyme (FOSC. du 18 novembre 1930, N° 270, page 2353). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 22 mai 1947, la société a porté son capital social jusqu'ici de 10 000 fr., divisé en 10 actions nominatives de 1000 fr. chacune, entièrement libérées, à 50 000 fr. par l'augmentation de la valeur nominale des 10 actions anciennes de 1000 fr. à 2500 fr. et par l'émission

de 10 actions de 2500 fr. Celles-ci sont libérées de 40% par compensation avec une créance contre la société. Le capital est divisé en 20 actions de 2500 fr. chacune, nominatives, libérées chacune jusqu'à concurrence de 1000 fr., soit, au total, de 20 000 fr. En outre la société a révisé ses statuts et les a adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Elle a de plus désigné un second administrateur en la personne de Jean-Louis Barbezat, des Bayards, à Fleurier. Elle sera désormais engagée par la signature individuelle de Jean Barbezat, administrateur, déjà inscrit, président, et de Jean-Louis Barbezat, nouvel administrateur.

**Bureau de Neuchâtel**

4 juin 1947. Immeubles.

**Les Bouleaux S.A.**, à Neuchâtel, société immobilière (FOSC. du 19 mars 1946, N° 65, page 848). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1947, la société a révisé ses statuts et les a adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Le capital social a été porté de 20 000 fr. à 50 000 fr. par l'augmentation de 500 fr. à 1250 fr. de la valeur nominale des actions. Le capital social est ainsi de 50 000 fr., divisé en 40 actions nominatives de 1250 fr. Il est libéré à concurrence de 20 000 fr. Les communications et convocations sont faites aux actionnaires par lettres chargées ou tout autre mode équivalent. Les publications ont lieu dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel, sous réserve de celles qui doivent aussi paraître dans la Feuille officielle suisse du commerce.

4 juin 1947. Immeubles.

**La Fontaine S.A.**, à Neuchâtel, société immobilière (FOSC. du 19 mars 1946, N° 65, page 848). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1947, la société a révisé ses statuts et les a adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. La raison sociale est désormais « LA FONTAINE ». Le capital social a été porté de 20 000 fr. à 50 000 fr. par l'augmentation de 1000 fr. à 2500 fr. de la valeur nominale des actions. Le capital social est ainsi de 50 000 fr. divisé en 20 actions nominatives de 2500 fr. Il est libéré à concurrence de 20 000 fr. Les communications et convocations sont faites aux actionnaires par lettres chargées ou tout autre mode équivalent. Les publications ont lieu dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel, sous réserve de celles qui doivent aussi paraître dans la Feuille officielle suisse du commerce.

5 juin 1947.

**Société pour maintenir des logements à loyers modestes S.A.**, à Neuchâtel. Suivant acte authentique et statuts du 16 mai 1947, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme. Elle a pour but: l'acquisition, des Hoirs de Charles-Fritz Kung, pour le prix de 26 000 fr., d'un immeuble formant l'article 145 du cadastre de Neuchâtel, l'exploitation du dit immeuble et, d'une manière générale, l'acquisition, la transformation, l'exploitation et la vente d'immeubles à loyers modestes. Le capital social est fixé à 72 000 fr. divisé en 144 actions de 500 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées en espèces. La société est administrée par un conseil d'administration de 3 à 7 membres. Ont été nommés administrateurs: Jacques-Henri Clerc, de Fleurier et Neuchâtel, à Neuchâtel, président; Edgar Perrenoud, de La Sagne, à Neuchâtel, secrétaire, et Constant-Charles-Albert Galland, d'Auvernier et Neuchâtel, à Boudry. Ils engagent la société par leur signature collective à deux. Les publications se feront dans la Feuille officielle suisse du commerce. Si tous les porteurs sont connus de l'administration, les communications de la société aux actionnaires se feront sous pli recommandé. Bureau de la société: étude Clerc, notaires, rue du Musée 4.

**Genève — Genève — Ginevra**

19 mai 1947. Vins en gros, immeubles, etc.

**Corramol S.A.**, à Chêne-Bougeries, importation et vente de vins en gros, acquisition, possession, exploitation et vente d'immeubles, domaines agricoles, etc. (FOSC. du 20 novembre 1940, page 2129). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 8 mai 1947, la société a décidé de porter son capital social de 5000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 90 actions de 500 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées, par compensation avec des créances contre la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 100 actions de 500 fr. chacune, au porteur. Il est entièrement libéré. L'administrateur Alfred Römer, secrétaire, est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints. Charles Scherer (inscrit jusqu'ici comme président) reste seul administrateur et continue à engager la société par sa signature individuelle.

30 mai 1947.

**Société Immobilière du Garde-Meuble de Montbrillant**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 8 avril 1946, page 1075). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 19 mai 1947, la société a décidé: 1° de porter son capital social de 30 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 20 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées, par compensation avec partie d'une créance contre la société; 2° de réviser ses statuts et de les adapter aux dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. La société a pour but l'achat, la vente, la location, l'échange, la construction, l'exploitation d'immeubles dans le canton de Genève et notamment l'exploitation de l'immeuble, du garde-meuble, du parc et des écuries qu'elle a acquis lors de sa constitution, sis en la commune de Genève, section Cité, rue de Montbrillant 29. Le capital social est de 50 000 fr., divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Il est entièrement libéré. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

3 juin 1947. Automobiles.

**Charles et Guy Schladenhausen**, à Genève, commerce et représentation d'automobiles, société en nom collectif (FOSC. du 22 avril 1947, page 1086). Genre d'affaires actuel: Commerce et représentation d'automobiles, pièces de rechange et accessoires, exploitation d'un garage d'automobiles, atelier de réparations et stations-service, à l'enseigne: « Autohall Métropole ». Les locaux sont: rue d'Italie 6.

3 juin 1947. Société immobilière.

**PATAC S.L.**, à Genève, société anonyme immobilière (FOSC. du 21 mai 1947, page 1375). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 22 mai 1947, la société a décidé que la signature sociale sera statutairement fixée comme suit: Pour les actes à passer et les signatures à donner, la société est engagée par la signature de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, si le conseil d'administration est composé de plusieurs membres. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Il n'est rien changé aux pouvoirs antérieurement conférés aux administrateurs Jacob-Wladimir Chilkowsky, président, Charles Kauffmann, secrétaire et Jean Sutter (inscrits) lesquels continuent à signer collectivement à deux. Adresse actuelle: rue de la Confédération 14, c/o Lido S.A.

3 juin 1947.

**Société pour l'exploitation d'Immeubles Urbains, lettre B**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 28 novembre 1946, page 3478). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 16 mai 1947, la société a adopté de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social de 90 000 fr. est entièrement libéré. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

3 juin 1947.

**Société de l'Immeuble rue des Alpes n° 2**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 19 janvier 1932, page 146). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 17 mai 1947, la société a décidé: 1° de transformer les 50 actions de 1000 fr. nominatives, formant le capital social, en actions au porteur; 2° d'adopter de nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Il est entièrement libéré. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Adresse: place des Alpes 1 (bureaux de la Société Générale de Surveillance S.A.).

3 juin 1947. Expédition, transports, etc.

**Hans Im Obersteg & Cie. Aktiengesellschaft (Giovanni Im Obersteg e Cl., Società Anonima) (John Im Obersteg & Co. Limited) (Jean Im Obersteg & Cie, Società Anonima)**, succursale de Genève. Sous cette raison sociale la société anonyme « Hans Im Obersteg & Cie, Aktiengesellschaft (Giovanni Im Obersteg e Cl., Società Anonima) (John Im Obersteg & Co. Limited) (Jean Im Obersteg & Cie, Società Anonima) », à Bâle, ayant pour but la continuation des affaires d'expédition, de transports internationaux et d'émigration faites auparavant par la maison « Hans Im Obersteg & Co. », inscrite sur le registre du commerce de Bâle le 24 janvier 1935 (dernière publication FOSC. du 3 septembre 1946, N° 205, page 2587), a, suivant décision de son conseil d'administration du 17 août 1946, créé une succursale à Genève qui a commencé son activité dès le 1er septembre 1946. La succursale est engagée par la signature collective à deux des administrateurs: Nicolas Jaquet, président, de St-Imier (Berne), à Riehen (Bâle); Paul Oberer, délégué, de Pratteln (Bâle-Campagne), à Birsfelden (Bâle-Campagne); Fritz Degen, de Bâle, à Bottmingen (Bâle-Campagne); Alphonse Bussinger, de et à Bâle; Max Hühn, de et à Bâle; du directeur de la succursale Charles Hauert, de Wengi bei Büren a. d. A. (Berne), à Genève, et du fondé de pouvoir de la succursale Paul Hunziker, de Kirchleerau (Argovie), à Genève. Bureaux de la succursale: rue du Mont-Blanc 16.

3 juin 1947.

**Société Immobilière du Pontmercy**, à Pinchat, commune de Carouge, société anonyme (FOSC. du 1er avril 1947, page 899). Aux termes d'un procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1947, la société a voté sa dissolution. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée.

3 juin 1947. Textiles.

**Vido S. à r. l.**, à Genève, commerce de gros et demi-gros de tous articles textiles (FOSC. du 11 août 1944, page 1823). Suivant procès-verbal authentique de l'assemblée des associés du 1er avril 1947, la dite société a décidé sa dissolution. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée.

3 juin 1947.

**Société Immobilière rue du Roveray 13**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 30 décembre 1937, page 2890). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 16 mai 1947, la société a décidé: 1° de transformer les 70 actions de 500 fr. formant le capital social, jusqu'ici nominatives, en actions au porteur; 2° de porter son capital social de 35 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 30 actions au porteur, de 500 fr. chacune, entièrement libérées, par compensation avec partie d'une créance contre la société; 3° d'adopter de nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but l'achat, la vente et l'exploitation d'immeubles dans le canton de Genève et toutes opérations s'y rattachant et notamment l'exploitation de l'immeuble qu'elle possède actuellement, sis rue du Roveray 13, formant la parcelle 119 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, avec le bâtiment N° A 326 et A 327, acquis lors de la constitution, pour le prix de 255 000 fr. Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 100 actions de 500 fr., au porteur. Le capital social est entièrement libéré. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Le conseil d'administration reste composé d'Albert Chal, président, Jacques Fontana, secrétaire, et Louis Fontana (inscrits). La société est dorénavant engagée par la signature collective du président et du secrétaire du conseil. En conséquence l'administrateur Louis Fontana n'exerce plus la signature sociale; ses pouvoirs sont éteints.

3 juin 1947.

**Société Immobilière Avimo**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 3 octobre 1940, page 1793). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 12 mai 1947, ladite société a décidé: 1° de transformer les 5 actions de 1000 fr. chacune, formant le capital social jusqu'ici nominatives, en actions au porteur; 2° de porter son capital social de 5000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 45 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées par compensation avec une créance contre la société; 3° d'adopter de nouveaux statuts conformes à la législation actuelle. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social, entièrement libéré, est de 50 000 fr. Il est divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Adresse: place de Hollande (en les bureaux de la Banque Genevoise de Commerce et de Crédit).

3 juin 1947. Participations financières, etc.

**Econos S.A.**, à Genève, participation à toutes entreprises financières, industrielles, commerciales ou autres, etc. (FOSC. du 2 juin 1947, page 1479). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 24 mai 1947, la société a décidé de porter son capital social de 225 000 fr. à 305 000 fr. par l'émission de 80 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social est donc actuellement de 305 000 fr. divisé en 305 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Le capital social est entièrement libéré.

3 juin 1947.

**Société Immobilière rue des Eaux-Vives 61**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 30 décembre 1937, page 2890). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 16 mai 1947, la société a décidé: 1° de transformer les

50 actions de 500 fr. nominatives, formant son capital social, en actions au porteur; 2° de porter le dit capital social de 25 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 50 actions de 500 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées par compensation avec partie d'une créance contre la société; 3° d'adopter de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 100 actions de 500 fr. chacune, au porteur; il est entièrement libéré. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Le conseil d'administration reste composé de Albert Chal, président, Jacques Fontana, secrétaire, et Louis Fontana (inscrits). La société est dorénavant engagée par la signature collective du président et du secrétaire du conseil; en conséquence l'administrateur Louis Fontana n'exerce plus la signature sociale; ses pouvoirs sont éteints.

3 juin 1947.

**Société Immobilière Rue des Sablons B**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 17 mars 1937, page 637). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 20 mai 1947, ladite société a décidé: 1° de porter son capital social de 5000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 45 actions nouvelles, de 1000 fr. au porteur; 2° de transformer ses 10 actions anciennes, de 500 fr. nominatives, en actions au porteur; 3° d'unifier le type des actions en réunissant 2 actions anciennes de 500 fr. en une action nouvelle de 1000 fr. au porteur; 4° d'adopter de nouveaux statuts adaptés à la législation nouvelle. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social, entièrement libéré, est de 50 000 fr., divisé en 50 actions de 1000 fr., au porteur; l'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce; la société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Le conseil d'administration est actuellement composé de: Paul Addor, président (inscrit); Horace-Walther Julliard, secrétaire, de Vernier, à Coppet (Vaud) et Georges Zimmerlin (inscrit), lesquels signent collectivement à deux. L'administrateur Albert de Roulet a démissionné; ses pouvoirs sont éteints. Adresse: rue du Rhône 78 (régie Addor et Julliard).

4 juin 1947. Gérance et administration de sociétés, etc.

**Hurni**, à Genève. Le chef de la maison est Maurice-Oscar Hurni, de Gurbrü (Berne) et de La Chau-de-Fonds (Neuchâtel), à Cologny. Gérance et administration de sociétés, de biens immobiliers et de fortunes; représentations commerciales et industrielles, importation et exportation de produits et d'articles de diverses natures. Rue de la Corratierie 14.

4 juin 1947.

**Photo-Moderne, G. Dagon**, à Genève. Le chef de la maison est Gilbert-Marcel-Gustave Dagon, de Onnens (Vaud), à Genève, séparé de biens d'Antoinette-Ida, née Maillard. Commerce d'articles photographiques et cinématographiques, atelier de photographie. Rue des Alpes 7.

4 juin 1947.

« **Cinéma Olympia** » W. Enggist, à Genève. Le chef de la maison est Willy Enggist, de Konolfingen (Berne), à Genève, séparé de biens d'Hermine-Marie, née Vonlanthen. Exploitation d'un cinéma. Rue des Pâquis 22—24.

4 juin 1947. Café-restaurant.

**Henri Käch**, précédemment à Bellerive, commune de Collonge-Bellerive, exploitation d'un restaurant (FOSC. du 10 octobre 1941, page 2008). La maison a remis l'exploitation de son restaurant, à Bellerive, et de son second établissement, à Genève, à l'enseigne « Taverne de l'Arquebuse ». Elle a transféré son siège à Croix-de-Rozon, commune de Bardonnex où elle exploite un café-restaurant, lieu dit « La Mure ». Le titulaire Henri-Frédéric Käch, originaire de Genève, est actuellement domicilié à Croix-de-Rozon (Bardonnex). L'inscription de la séparation de biens est radiée par suite de divorce.

4 juin 1947. Comestibles.

**A. Dubochet**, à Genève, commerce de comestibles, charcuterie, vins et liqueurs, à l'enseigne « Au Faisan Doré » (FOSC. du 10 septembre 1946, page 2660). Par jugement du 20 mai 1947, le Tribunal de première instance de Genève a déclaré le titulaire en état de faillite.

4 juin 1947.

**Éditions Flor, Mme Sené**, à Genève, commerce de papeterie en gros et éditions de cartes postales et de félicitations (FOSC. du 22 novembre 1944, page 2574). La raison est radiée par suite de remise de commerce. L'actif et le passif sont repris par la maison « A. Sené », à Genève, ci-après inscrite.

4 juin 1947. Papeterie en gros, etc.

**A. Sené**, à Genève. Le chef de la maison est Jean-André Sené, de et à Genève, séparé de biens de Maria-Magdalena, née Kohl. La maison reprend l'actif et le passif de la maison « Éditions Flor, Mme Sené », à Genève, radiée. Commerce de papeterie en gros, cartes postales et de félicitations. Rue de Villereuse 1.

4 juin 1947. Denrées alimentaires, etc.

**Société Coopérative MIGROS, Genève**, à Genève, ayant pour but de pourvoir aux meilleures conditions aux besoins de consommation principalement de ses membres, etc. (FOSC. du 8 mai 1946, page 1376). Henri-Ch. Gros, membre et président du conseil d'administration, est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints.

4 juin 1947. Société immobilière.

**Société « Charmilles-Chalet »**, à Genève, société anonyme immobilière (FOSC. du 29 juin 1937, page 1525). Le conseil d'administration est actuellement composé de: Jean Vontobel, président, de Bauma (Zurich), à Winterthur, et Fritz Konrad, secrétaire, de Winterthur, y domicilié, lesquels signent collectivement. L'administrateur Edouard Steinmann est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints. Adresse: boulevard du Théâtre 6 (régie Steinmann et Poncet).

4 juin 1947.

**Hôtel des Familles S.A.**, à Genève, société anonyme (FOSC. du 14 juin 1944, page 1341). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 23 avril 1947, la société a modifié ses statuts sur un point non soumis à publication.

4 juin 1947. Vins, vermouths, etc.

**Produits Manzoll S.A.**, à Genève, vins, vermouths, spiritueux, etc. (FOSC. du 17 janvier 1945, page 142). L'administrateur et président Joseph Collé est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints. Le conseil d'administration reste composé de: Louis Moré (inscrit jusqu'ici comme secrétaire) nommé président, et Albert Bratschi (inscrit) nommé secrétaire, lesquels signent collectivement à deux.

4 juin 1947.

**Association suisse des marchands de poissons (Schweizerischer Fischhändler-Verband) (Associazione svizzera dei venditori di pesci)**, à Genève, associa-

tion (FOSC. du 2 décembre 1943, page 2684). Le président du comité central est Raoul Tochon, de et à Genève; le vice-président: Reinhold Merz (inscrit), et le secrétaire/permanent: Gottlieb Bigler, de Rubigen (Berne), à Carouge, lesquels engagent la société par leur signature collective à deux. William Jeanloz, ancien président et Léon Déclinaud, ancien secrétaire/permanent, dont les fonctions ont pris fin, sont radiés; leurs pouvoirs sont éteints. Bureau: rue du Commerce 7.

4 juin 1947. Société immobilière.

Société de construction du Tréfle blanc, à Genève, société anonyme immobilière (FOSC. du 17 janvier 1944, page 133). Dans son assemblée générale du 16 mai 1947, dont il a été dressé procès-verbal authentique, cette société a adopté de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but l'achat, la vente et l'exploitation de tous immeubles sis dans le canton de Genève. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Le capital social de 70 000 fr. est entièrement libéré.

4 juin 1947.

Commerciala, Société Anonyme pour le Commerce et l'Industrie, à Genève, exercice du commerce et de l'industrie en général la commission et l'expédition, l'importation et l'exportation de marchandises, etc. (FOSC. du 8 mars 1935, page 614). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 17 mai 1947, la société a décidé: 1° de transformer les 250 actions de 200 fr. chacune, nominatives, formant le capital social, en 50 actions, au porteur, de 1000 fr. chacune; 2° d'adopter de nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Il est entièrement libéré. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Il n'est rien changé aux pouvoirs conférés aux administrateurs Jacques Salmanowitz, président, et Paul Garcin, secrétaire (inscrits), lesquels continuent à signer individuellement.

4 juin 1947.

Banque Intermédiaire des Valeurs non cotées (Bank für Vermittlung nicht notierter Werte), à Genève, société coopérative (FOSC. du 24 septembre 1937, page 2171). Dans son assemblée générale du 20 juin 1939, la société a adopté de nouveaux statuts en conformité de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et des dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but de servir d'intermédiaire pour la négociation de valeurs, et en particulier de titres non cotés en bourse. Elle peut également traiter toutes opérations de banque en rapport direct ou indirect avec le but principal. La société exerce son activité en Suisse et à l'étranger. L'assemblée générale est convoquée par lettre recommandée adressée à chaque associé. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 3 membres au moins. Le conseil d'administration désigne les personnes autorisées à signer et détermine le mode de signature. La société continue à être engagée par la seule signature de Salomon Schmidli, administrateur/délégué (inscrit) nommé secrétaire du conseil d'administration.

4 juin 1947.

Société des Intérêts Immobiliers, à Genève, société anonyme immobilière (FOSC. du 9 décembre 1941, page 2512). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 19 mai 1947, la société a décidé d'adapter les statuts aux dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres. Le capital social de 250 000 fr. est entièrement libéré.

4 juin 1947.

Société Immobilière rue Jacques Dalphin 9 et 9bis, à Genève, société anonyme (FOSC. du 10 avril 1934, page 945). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 8 mai 1947, la société a décidé: 1° de porter son capital social de 10 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 40 actions de 1000 fr. chacune, nominatives, libérées à concurrence d'une somme de 3172 fr. 95 en espèces, et d'une somme de 6827 fr. 05 par compensation avec des créances contre la société; 2° d'adopter de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, nominatives. Le capital social est libéré jusqu'à concurrence de 20 000 fr. L'assemblée générale est convoquée par un avis adressé à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Le conseil d'administration est actuellement composé de: Louis Chevallay, président (inscrit), et Charles Rochat, secrétaire, de Genève, à Chêne-Bougeries, lesquels signent individuellement. Les pouvoirs de Louis Chevallay susdésigné sont modifiés en conséquence. Bernard Nef, ancien membre et secrétaire du conseil d'administration a démissionné; ses pouvoirs sont éteints. Adresse: rue d'Italie 14 (régie Rochat et Chevallay).

4 juin 1947. Articles techniques, etc.

Cantatore, Diserens et Cie, à Genève. Sous cette raison sociale, il a été constitué une société en commandite qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 1947. Elle a pour associés indéfiniment responsables Victor Cantatore, de nationalité italienne, à Milan, et Pierre-Edouard Diserens, de Savigny (Vaud), à Zurich, et pour associée commanditaire Hélène Richard, née Gebbs, de et à Genève, avec une commandite de 10 000 fr. Importation et exportation d'articles techniques, d'appareils de T.S.F., de cinéma et de mensuration, de jouets scientifiques et d'articles analogues. Rue du Soleil-Levant 6.

4 juin 1947.

Société Immobilière de la Rue des Etuves Numéro 18, à Genève, société anonyme (FOSC. du 11 octobre 1945, page 2468). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 9 novembre 1945, la société a décidé sa dissolution. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée.

4 juin 1947.

Société de l'immeuble 6 Rond Point de Plainpalais, à Genève, société anonyme (FOSC. du 24 décembre 1936, page 3030). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 14 mai 1947, la société a décidé: 1° de

porter le capital social de 36 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 56 actions de 250 fr. chacune, au porteur; 2° d'adopter de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but l'achat, la vente et l'exploitation de tous immeubles dans le canton de Genève et notamment l'exploitation de l'immeuble qu'elle possède à Genève, Rond-Point de Plainpalais 6. Le capital social, entièrement libéré, est de 50 000 fr., divisé en 200 actions de 250 fr. chacune, au porteur. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Adresse: rue du Rhône 78 (régie Addor et Julliard).

4 juin 1947.

Société Immobilière du Square Bellevue Lettre C, à Genève, société anonyme (FOSC. du 3 décembre 1946, page 3519). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 10 mai 1947, ladite société a décidé: 1° de transformer les 8 actions de 250 fr. chacune, nominatives, formant le capital social, en 2 actions nouvelles de 1000 fr. chacune, au porteur; 2° de porter son capital social de la somme de 2000 fr. à la somme de 50 000 fr. par l'émission de 48 actions nouvelles de 1000 fr. chacune, au porteur, libérées par compensation avec une créance contre la société; 3° d'adopter de nouveaux statuts adaptés à la législation actuelle. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but l'achat, la vente et l'exploitation d'immeubles dans le canton de Genève. Elle a acquis à sa constitution pour le prix de 20 000 fr. un immeuble sis à Genève, rue Franklin 3, anciennement square Bellevue, parcelle 2813 C., qu'elle exploite actuellement. Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Le capital social est entièrement libéré. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Adresse: rue des Moulins 1 (régie Gailloud et Cie).

4 juin 1947.

Société Immobilière Rue Grenus N° 11, à Genève, société anonyme (FOSC. du 9 décembre 1944, page 2708). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 12 mai 1947, la société a décidé: 1° de porter son capital social de 15 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 70 actions de 500 fr. chacune, nominatives, entièrement libérées par compensation avec 2 créances contre la société; 2° de convertir les 100 actions de 500 fr. chacune, nominatives, en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur; 3° d'adopter de nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés comme suit: Le capital social, entièrement libéré, est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres.

4 juin 1947.

Société Immobilière rue Jean Charles No 3, à Genève, société anonyme (FOSC. du 3 octobre 1939, page 2036). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1947, la société a décidé: 1° d'augmenter son capital social de 42 000 fr. à 50 400 fr. par l'élevation de la valeur nominale des 84 actions de 500 fr. à 600 fr.; 2° d'adopter de nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions actuelles du Code des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La société a pour but l'acquisition, l'exploitation et la vente d'immeubles situés dans le canton de Genève et notamment l'exploitation de l'immeuble qu'elle possède à Genève, rue Maunoir 3, anciennement dénommée rue Jean-Charles. Le capital social est de 50 400 fr. divisé en 84 actions de 600 fr. chacune, au porteur. Il est libéré jusqu'à concurrence de 42 000 fr. L'organe de publicité de la société est la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Adresse: rue Maunoir 3 (chez Céline Rubin).

4 juin 1947.

Société Immobilière Avenue Mon Repos A, à Genève, société anonyme (FOSC. du 13 novembre 1931, page 2420). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 10 mai 1947, la société a décidé: 1° de convertir les 30 actions de 1000 fr., formant le capital social jusqu'ici nominatives, en actions au porteur; 2° de porter le capital social de 30 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 20 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées par compensation avec partie d'une créance contre la société; 3° d'adopter de nouveaux statuts adaptés aux dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: Le capital social est de 50 000 fr. divisé en 50 actions de 1000 fr. chacune, au porteur. Le capital social est entièrement libéré. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres.

4 juin 1947. Automobiles.

W. Ramsejer & Cie S.A., à Genève, véhicules automobiles, société anonyme (FOSC. du 8 juin 1946, page 1729). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 1947, ladite société a décidé qu'elle serait dorénavant administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le conseil d'administration est composé de: Robert Pahud, président, de Biolay-Magnou (Vaud), à la Tour-de-Peilz (Vaud); Edmond-Lucien Desert, secrétaire, de Chêne-Bougeries, à Genève; Willy-Albert Ramsejer (inscrit jusqu'ici comme président); Jean-Victor Kohler (inscrit); Jacques Frossard, de Saugy, de Moudon (Vaud) et de Genève, à Genève; Charles-Harold Watgen, de Vevey (Vaud), à Genève, et Marco Ramellini, de nationalité italienne, à Turin, lesquels signent collectivement à deux. L'administrateur Paul Fueter a démissionné; ses pouvoirs sont éteints.

4 juin 1947.

Société Immobilière Léopard Angle Revilliod, à Genève, société anonyme (FOSC. du 6 novembre 1946, page 3241). Dans ses assemblées générales des 2 et 21 mai 1947, dont il a été dressé des procès-verbaux authentiques, cette société a décidé: 1° de prendre comme nouvelle raison sociale: Société Immobilière Rue Verdaine N° 34; 2° de porter son capital social de 20 000 fr. à 50 000 fr. par l'émission de 60 actions nouvelles au porteur de 500 fr. chacune, entièrement libérées par compensation avec partie de créance contre la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social, entièrement libéré, est donc actuellement de 50 000 fr. divisé en 100 actions au porteur de 500 fr. chacune. Edouard Chamay, de et à Genève, a été nommé administrateur unique; il signe individuellement. L'administrateur Maurice Gouy, est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints. Adresse: rue du Rhône 29 (régie Edouard Chamay et Charles Jornot S. A.).

## Société des Forces Motrices de Chaney-Pougny, Chaney

Actif		Bilan au 31 décembre 1946		Passif	
	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Frais de constitution, concession, sondages, études et projets préliminaires	600 800	—	Capital-actions	10 000 000	—
Compte de premier établissement:			Capital-obligations	8 500 000	—
Immeubles, barrage, usine, poste de transformation, installations accessoires et terrains	26 264 496	33	Fonds de réserve général	1 250	—
Frais d'études	19 967	90	Prorata d'intérêts sur les obligations	85 000	—
Frais d'émission des obligations 4% 1937	155 000	—	Obligations remboursables	16 028	80
Portefeuille-titres	1 351 606	—	Coupons échus	15 634	—
Caisse et chèques postaux en Suisse	Fr. 12 624.65		Créanciers divers	5 119 639	14
en France	» 3 496.15	80	Fonds de renouvellement	1 000 000	—
Fonds disponibles en banque:			Fonds d'amortissement	5 659 485	—
en Suisse	Fr. 1 331 603.40		Compte de profits et pertes	22 442	44
en France (fr. fr. 10 739 053.65 à 3.62)	» 388 753.80				
Débiteurs divers	281 363	25	(A.G. 47)		
Intérêts non encore échus	9 767	90			
	30 419 479	38		30 419 479	38
<b>Doit</b>	<b>Compte de profits et pertes au 31 décembre 1946</b>				<b>Avoir</b>
	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Intérêts des obligations	343 000	—	Solde de l'année précédente	22 442	44
Frais d'exploitation	871 987	60	Différence de change	8 714	30
Amortissement sur frais d'émission des obligations 4%	15 500	—	Recettes d'exploitation	2 091 696	45
Amortissement sur frais de constitution, concession, sondages, études préliminaires	183 200	—	Produits des immeubles affermés	4 047	95
Versement au fonds d'amortissement	695 466	25	Intérêts actifs	27 671	90
Moins-value sur portefeuille-titres	22 976	75			
Solde actif	22 442	44			
	2 154 573	04		2 154 573	04

## Mitteilungen - Communications - Comunicazioni

## Einfuhr von Speiseölen, Speisefetten sowie Rohstoffen und Halbfabrikaten zu deren Herstellung

Durch die nachstehende, am 13. Juni 1947 in Kraft tretende Verfügung Nr. 46 des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements vom 4. Juni 1947 über die Ueberwachung der Ein- und Ausfuhr wird wegen Liquidation des kriegswirtschaftlichen Syndikates «Cibaria» die «Olfet», Importgesellschaft für Speiseöle und Speisefette, Bern, bis auf weiteres als Einkaufs- und Importstelle für Speiseöle und Speisefette sowie Rohstoffe und Halbfabrikate zu deren Herstellung bezeichnet. Praktisch ändert sich damit nichts, indem die einfache Gesellschaft «Olfet» diese Funktion im Auftrage der «Cibaria» bereits hin ausübte. Die Verfügung erstreckt sich nicht mehr auf Olivenöl (Zolltarifnummern 72 und 74), wofür somit Ermächtigungen zur Verzollung allgemein an Firmen der Branche verabfolgt werden.

134. 12. 6. 47.

## Verfügung Nr. 46

des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements über die Ueberwachung der Ein- und Ausfuhr

(Einfuhr von Speiseölen, Speisefetten sowie Rohstoffen und Halbfabrikaten zu deren Herstellung)

(Vom 4. Juni 1947)

Das Eidgenössische Volkswirtschaftsdepartement verfügt:

Art. 1. Artikel 1 der Verfügung Nr. 17 des EVD über die Ueberwachung der Ein- und Ausfuhr (Einfuhr von Speiseölen, Speisefetten sowie Rohstoffen und Halbfabrikaten zu deren Herstellung), vom 22. Juli 1941, erhält folgende neue Fassung:

Ermächtigungen zur Verzollung für Speiseöle der Zolltarifnummern 73 und 75; für Speisefette der Zolltarifnummern 96/97 b und für die Herstellung von Speiseölen und Speisefetten dienende Oelstaaten aus der Zolltarifnummer 204 werden nur der «Olfet», Importgesellschaft für Speiseöle und Speisefette, und ihren Mitgliedern erteilt. Dasselbe gilt für die Erteilung von Einfuhrbewilligungen für Schweineschmalz der Zolltarifnummer 95.

Die Handelsabteilung des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements bestimmt im Einvernehmen mit dem Kriegs-Ernährungsamt, in welchen Fällen allein und ausschliesslich der «Olfet» für die hievorigen Waren Ermächtigungen zur Verzollung auszustellen bzw. Einfuhrbewilligungen zu erteilen sind.

Art. 2. Diese Verfügung tritt am 13. Juni 1947 in Kraft.

134. 12. 6. 47.

## Importation des huiles et graisses comestibles ainsi que des matières premières et des produits semi-fabriqués destinés à leur fabrication

Par ordonnance N° 46 du Département fédéral de l'économie publique du 4 juin 1947 relative à la surveillance des importations et des exportations, ordonnance qui entre en vigueur le 13 juin 1947, et dont le texte est indiqué ci-dessous, l'«Olfet», société d'importation pour des huiles et graisses comestibles, à Berne, est désignée jusqu'à nouvel avis comme Office d'achat et d'importation pour les huiles et les graisses comestibles ainsi que pour les matières premières et les produits semi-fabriqués destinés à leur fabrication, la «Cibaria» étant liquidée comme syndicat de l'économie de guerre. Pratiquement, il n'y a rien de changé puisque, d'ordre de la «Cibaria», la Société «Olfet» a déjà rempli ces fonctions-là jusqu'à présent. L'ordonnance ne s'étend toutefois plus à l'huile d'olive (N° 72 et 74 du tarif douanier suisse), pour laquelle des autorisations de dédouanement seront accordées d'une manière générale aux maisons de la branche.

134. 12. 6. 47.

## Ordonnance N° 46

du Département fédéral de l'économie publique relative à la surveillance des importations et des exportations

(Importation des huiles et graisses comestibles, ainsi que des matières premières et des produits semi-fabriqués destinés à leur fabrication)

(Du 4 juin 1947)

Le Département fédéral de l'économie publique arrête:

Article premier. L'article premier de l'ordonnance N° 17 du Département fédéral de l'économie publique relative à la surveillance des importations et des exportations (importation des huiles et graisses comestibles, ainsi que des matières premières et des produits semi-fabriqués destinés à leur fabrication) du 22 juillet 1941 reçoit la nouvelle teneur suivante:

Des autorisations de dédouanement pour des huiles comestibles rentrant sous les rubriques 73 et 75 du tarif douanier, pour des graisses comestibles rentrant sous les rubriques douanières 96/97 b et pour des graines oléagineuses, servant à la fabrication des huiles et des graisses comestibles et rentrant sous la rubrique 204 du tarif douanier, seront délivrées uniquement à l'«Olfet», société pour l'importation des huiles et graisses comestibles, et à ses membres. Il en est de même pour l'octroi d'autorisations d'importation de saindoux rentrant sous la rubrique 95 du tarif douanier.

La Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique décidera, d'entente avec l'Office de guerre pour l'alimentation, dans quels cas des autorisations de dédouanement ou d'importation devront être délivrées uniquement à l'«Olfet» pour les marchandises mentionnées ci-dessus.

Article 2. La présente ordonnance entre en vigueur le 13 juin 1947.

134. 12. 6. 47.

## Importazione di oli e grassi commestibili, nonché di materie gregge e di semifabbricati destinati alla loro preparazione

In virtù delle disposizioni N° 46 del Dipartimento federale dell'economia pubblica del 4 giugno 1947 concernenti la sorveglianza su l'importazione e l'esportazione, che entreranno in vigore il 13 giugno 1947, la «Olfet», Società importatrice di oli e grassi, Berna, è designata fino a nuovo avviso, in seguito alla liquidazione del Sindacato dell'economia di guerra «Cibaria», quale Ufficio d'acquisto e d'importazione di oli e grassi commestibili, nonché di materie gregge e di semifabbricati destinati alla loro preparazione. In pratica, nulla viene modificato in quanto la Società semplice «Olfet» ha già esercitato finora questa funzione per incarico della «Cibaria». Le disposizioni non si estendono più all'olio d'oliva (voci della tariffa doganale 72 e 74) i cui buoni di sdoganamento sono rilasciati in generale alle ditte del ramo.

134. 12. 6. 47.

## Disposizioni N° 46

del Dipartimento federale dell'economia pubblica concernenti la sorveglianza su l'importazione e l'esportazione

(Importazione di oli e grassi commestibili, nonché di materie gregge e di semifabbricati destinati alla loro preparazione)

(Del 4 giugno 1947)

Il Dipartimento federale dell'economia pubblica dispone:

Art. 1. L'articolo 1 delle disposizioni N° 17 del D.F.E.P. concernenti la sorveglianza su l'importazione e l'esportazione (importazione di oli e grassi commestibili, nonché di materie gregge e di semifabbricati destinati alla loro preparazione), del 22 luglio 1941, riceve il seguente nuovo tenore:

I buoni di sdoganamento di oli commestibili (voci della tariffa doganale 73 e 75), grassi commestibili (voci della tariffa doganale 96/97 b) e semi e frutti oleaginosi destinati alla fabbricazione di oli e grassi commestibili (ex voce della tariffa doganale 204) sono rilasciati soltanto all'«Olfet», Società importatrice di oli e grassi commestibili, ed ai suoi membri. Questo vale anche per il rilascio di permessi d'importazione per lo strutto della voce doganale 95.

La Divisione del commercio del Dipartimento federale dell'economia pubblica stabilisce, d'accordo con l'Ufficio di guerra per i viveri, in quali casi i buoni di sdoganamento, rispettivamente i permessi d'importazione saranno rilasciati unicamente all'«Olfet» per le merci summenzionate.

Art. 2. Le presenti disposizioni entrano in vigore il 13 giugno 1947.

134. 12. 6. 47.





Le mouvement des prix du commerce extérieur marque à l'importation une tendance à la baisse en comparaison d'avril écoulé, alors qu'il est en faible hausse à l'exportation. L'indice global des entrées s'inscrit à 239,9 (1938 = 100), soit une diminution de prix de 1,4% par rapport au mois précédent. Ce recul concerne les entrées de denrées alimentaires (indice: 303,4 contre 315 en avril) et de produits fabriqués (207,8 contre 210,8), tandis que les matières premières accusent un léger renchérissement de 226,9 (avril) à 228,9. Pendant le même laps de temps, l'indice total des sorties a passé de 265,6 à 267,6. Cette augmentation est due exclusivement aux ventes à l'étranger de produits fabriqués dont l'indice s'inscrit à 280,2 contre 275,5 en avril dernier. En effet, le niveau des prix des denrées alimentaires et des matières premières exportées — prises dans leur ensemble — est inférieur à celui d'avril écoulé.

**Importations**

L'indice des quantités pondérées par les valeurs, calculé par la statistique du commerce, dépasse de plus de moitié celui du mois de mai de l'année précédente et, avec 154 (1938 = 100), est de 3,6% supérieur au niveau d'avril dernier. L'accroissement des importations au regard du mois précité concerne uniquement les produits fabriqués (indice: 198 contre 178 en avril). L'indice quantitatif des matières premières (132) se maintient, comme en avril, à un tiers environ au-dessus du niveau d'avant-guerre, tandis que les denrées alimentaires (125 contre 133) nous sont parvenues en quantité un peu moins grande.

Dans le secteur des denrées alimentaires, boissons et fourrages importés, on note par rapport au mois précédent de sensibles avances pour le blé et le maïs, auxquelles s'opposent de fortes diminutions d'importation pour les pommes de terre, le sucre et le vin en fûts. De même, ont perdu beaucoup de terrain, les envois d'huile de coco brute pour la fabrication de graisse comestible, dédouanés le mois précédent sous le groupe tarifaire des huiles comestibles. Tandis que les entrées actuelles de maïs dépassent de beaucoup celles d'avant-guerre, les arrivages de froment n'atteignent en revanche que 50% environ de ceux du temps de paix. De plus, les livraisons américaines de farine ont fortement fléchi au regard du mois dernier. Il convient de relever à ce sujet que, dans les années normales, le mois de mai accusait généralement des importations plutôt modestes. De même, le recul noté pour les pommes de terre (pommes de terre pour semence) et le vin paraît avoir en partie un caractère saisonnier. En revanche, nos importations de farine de viande pour le bétail se sont accrues considérablement, alors que celles d'avoine et d'orge ont fortement fléchi.

Les importations de matières premières ont augmenté tant en valeur qu'en quantité par rapport à la période de comparaison y relative; cela doit être attribué notamment à des arrivages accrus de combustibles et de carburants. En l'occurrence, c'est le charbon qui a amélioré le plus fortement sa position; en effet, ces importations ont passé de 16 000 wagons de 10 t. environ en avril à 20 376 wagons (+ 27%) en mai (moyenne mensuelle de 1938: approximativement 28 000 wagons). Les importations de benzine, huile à gaz et huile de chauffage ont aussi augmenté. A ce propos, il convient toutefois de relever que l'avance notée pour la benzine à cette époque de l'année est un phénomène saisonnier. Parmi les matières textiles brutes importées, le coton et la laine brutes marquent des chiffres relativement élevés, tandis que la cellulose pour la fabrication de la soie artificielle s'inscrit en baisse. Comparativement au mois précédent, la plupart des matières chimiques brutes ont également perdu du terrain. Cette observation s'applique aussi à certaines matières premières destinées à notre industrie d'alimentation, telles que les fruits oléagineux et les fèves de cacao. En revanche, les entrées de matières premières métalliques, prises dans leur ensemble, atteignent un niveau élevé; de celles-ci, il convient de citer plus particulièrement le fer et l'acier bruts, ainsi que les fers commerciaux pour l'industrie du bâtiment et des machines.

Les importations de produits fabriqués ont, dans l'ensemble, poursuivi leur mouvement ascendant. Elles consistent surtout en machines (16,5 millions de francs), automobiles (2664 pièces, 16,7 millions de francs, dont 914 voitures françaises, 812 anglaises et 785 américaines) et tissus de coton (7,4 millions de francs). Par contre, les fils de coton et de laine peignée, articles en caoutchouc, instruments, appareils, ainsi que les produits de l'industrie des couleurs, figurent avec des décrets d'importation notables par rapport au mois précédent.

**Exportations**

Avec un indice des quantités pondérées par les valeurs de 111 (1938 = 100), nos exportations actuelles sont en progression de 3% en chiffre rond par rapport au mois précédent. Elles n'enregistrent pas non plus de fluctuations importantes au regard de mai 1946, l'avance étant en l'occurrence d'un peu plus de 5%. L'augmentation de l'indice en comparaison d'avril concerne pour ainsi dire exclusivement le groupe des produits fabriqués (indice: 118 contre 115); en effet, le gain constaté pour les matières premières (76 contre 65 le mois précédent) n'a que peu influé sur le mouvement de l'indice d'exportation global. Cette observation s'applique aussi aux denrées alimentaires dont l'indice a fléchi de 54 (avril) à 42, en raison surtout de l'exportation déficitaire de fruits frais.

**Exportations de nos principales industries**

	Valeurs d'exportation		Indices d'exportation <sup>1)</sup>	
	Avril 1947	Mai 1947	Moyenne mensuelle 1946	Avril 1947
	en millions de francs		(1938 = 100)	
<b>Industrie textile:</b>				
Fils de coton	0,7	0,6	4,7	17,1
Tissus de coton	6,8	8,2	17,2	39,1
Broderies	8,4	8,4	79,5	79,4
Schappe	0,1	0,2	11,9	6,6
Fils de soie artificielle et de fibranne	3,8	3,2	61,3	83,1
Etoffes de soie naturelle et artificielle	16,9	18,3	265,0	214,2
Rubans de soie naturelle et artificielle	1,4	1,3	76,5	71,7
Fils de laine peignée	0,1	0,1	5,6	24,4
Tissus de laine	0,4	0,5	106,9	65,9
Bonneterie et articles en tricot	2,0	2,1	245,8	197,7
<b>Industrie des tresses de paille pour chapeaux</b>	1,8	1,2	140,7	88,2
<b>Industrie des chaussures</b>	68,8	45,5	47,0	64,6
	en millions de fr.	1,7		43,7
<b>Industrie métallurgique:</b>				
Aluminium	4,2	4,4	30,4	44,8
Machines	41,4	42,7	97,6	108,3
Montres	1799,6	2014,9	106,9	110,6
Instruments et appareils	55,1	62,7	145,3	166,4
	en millions de fr.	13,2		198,0
<b>Industrie chimique et pharmaceutique:</b>				
Médicaments et parfums	21,5	18,4	150,2	235,1
Produits chimiques pour usages industriels	8,0	7,4	85,9	189,0
Couleurs d'aniline et indigo	18,1	18,1	111,6	140,1

<sup>1)</sup> Indices des quantités pondérées par les valeurs.

Les exportations de notre industrie des textiles — prises dans leur ensemble — ne se sont guère modifiées par rapport au mois dernier. Il s'est vendu entre autres plus d'étoffes de soie naturelle et artificielle, ainsi que de tissus de coton, mais moins de fils de soie artificielle et de fibranne. Les sorties des autres articles récapitulés ci-dessus se maintiennent sans changement notable au niveau du mois précédent. Les livraisons de notre industrie des tresses de paille pour chapeaux et de celle des chaussures ont fléchi en comparaison d'avril écoulé; à ce propos, il convient de relever que, même avant la guerre, les exportations de ces industries étaient en régression à cette époque de l'année. Dans le secteur de la métallurgie, on note des chiffres relativement élevés, surtout en ce qui concerne les montres, instruments et appareils. Pour les machines, l'avance a été un peu plus faible. Nos envois d'aluminium ont légèrement augmenté; cependant, d'après l'indice, ils atteignent à peine la moitié de ceux effectués dans la dernière année d'avant-guerre. Dans le cadre de l'industrie chimico-pharmaceutique, chaque branche prise séparément marque un recul de l'indice, de même que — à l'exception des couleurs d'aniline et de l'indigo — des diminutions de valeur au regard du mois précédent. Néanmoins, les exportations de couleurs d'aniline dérivées du goudron, médicaments et parfums sont encore bien supérieures à celles de la dernière année d'avant-guerre. De même, les substances alimentaires artificielles et le chocolat ont derechef amélioré notablement leur position.

**Nos principaux fournisseurs et débonchés**

	Importations			Exportations		
	Avril 1947	Mai 1947	Année 1938	Avril 1947	Mai 1947	Année 1938
	en millions de francs			en millions de francs		
	en % des importations totales			en % des exportations totales		
Allemagne	7,4	9,8	23,2	1,3	1,2	15,7
Autriche	7,0	6,8	2,1	3,3	2,6	2,3
France	41,8	46,0	14,3	26,4	22,9	9,2
Italie	30,1	31,0	7,3	17,5	21,3	6,9
Belgique-Luxembourg	37,4	33,9	4,3	22,4	22,3	3,2
Pays-Bas	15,8	15,9	3,5	11,4	10,8	4,7
Grande-Bretagne	22,4	24,9	5,9	8,8	8,9	11,2
Espagne	3,5	3,0	0,3	2,8	7,6	0,4
Tchécoslovaquie	7,4	16,3	1,2	19,9	20,7	3,1
Union Sud-Africaine	23,3	22,9	3,6	12,6	13,1	3,3
Inde	0,6	0,7	0,2	5,8	6,5	1,1
Suède	2,4	3,2	1,4	7,9	7,1	1,8
Etats-Unis	97,4	96,2	7,8	32,1	33,1	6,9
Brsil	7,6	5,1	0,7	11,4	11,0	1,3
Argentine	17,2	14,3	3,6	11,1	13,3	2,7

Les importations de Suède marquent l'augmentation de beaucoup la plus forte par rapport au mois précédent. Nos achats en France se sont, eux aussi, fortement accrus, tandis que les entrées en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, de l'Argentine et du Brésil, entre autres, ont perdu du terrain. Notre commerce d'exportation avec l'Espagne et l'Italie s'est notablement développé. Nos envois de marchandises à la France sont en revanche très inférieurs à ceux d'avril écoulé.

Ce sont nos achats aux Etats-Unis d'Amérique qui enregistrent la plus forte avance au regard de mai 1946. Seules nos importations d'Argentine et d'Espagne ont fléchi sensiblement pendant la même période; au surplus, l'Espagne a aussi absorbé moins de marchandises suisses. En outre, nos livraisons aux U. S. A. et à la France n'ont plus atteint le niveau de l'année précédente, alors que notre commerce d'exportation avec les autres pays dénote, sur presque toute la ligne, une activité croissante.

En ce qui concerne notre trafic commercial avec les régions économiques d'Europe et d'outre-mer, les importations ont évolué en faveur du commerce européen, cela aussi bien par rapport au mois précédent qu'au regard de mai 1946. En revanche, l'Europe et les pays d'outre-mer participent approximativement dans la même proportion à l'augmentation de valeur de notre commerce d'exportation.

Berne, le 11 juin 1947.

La Direction générale des douanes.

**Einheitliche Regelung der Wirtschaftsbeziehungen mit der britischen und amerikanischen Besetzungszone in Deutschland**

Im Hinblick auf die wirtschaftliche Zusammenlegung der englischen und amerikanischen Besetzungszonen in Deutschland haben in diesen Tagen in Berlin gemeinsame Wirtschaftsbesprechungen mit den zuständigen Besetzungsbehörden stattgefunden. Der Waren- und Zahlungsverkehr mit den genannten Gebieten Deutschlands wickelt sich inskünftig auf Grund einer einheitlichen Regelung ab. Sobald der Bundesrat die getroffenen Abmachungen über die technische Abwicklung des Geschäftsverkehrs genehmigt hat, werden weitere Mitteilungen erfolgen. 134. 12. 6. 47.

**Règlement uniforme des relations économiques avec les zones britanniques et américaines d'occupation en Allemagne**

A la suite de la fusion économique opérée entre les zones d'occupation britannique et américaine de l'Allemagne, des pourparlers en commun ont eu lieu ces derniers jours à Berlin avec les autorités d'occupation compétentes. Les échanges commerciaux et le règlement des paiements avec les zones mentionnées s'effectueront à l'avenir sur la base d'un règlement uniforme. Des informations plus détaillées suivront, sitôt que les arrangements conclus au sujet du règlement technique du trafic commercial auront été approuvés par le Conseil fédéral. 134. 12. 6. 47.

**Disciplinamento uniforme delle relazioni economiche con le zone britannica e americana d'occupazione in Germania**

In relazione con la fusione economica delle zone britannica ed americana d'occupazione in Germania, delle conferenze economiche con le competenti autorità di occupazione hanno avuto luogo in questi giorni a Berlino. Lo scambio delle merci e il servizio dei pagamenti con le predette zone della Germania si svolgeranno in avvenire in base ad un disciplinamento uniforme. Ulteriori comunicazioni seguiranno non appena il Consiglio federale avrà approvato gli accordi conclusi sullo svolgimento tecnico delle relazioni commerciali. 134. 12. 6. 47.

**Gesandtschaften und Konsulate  
Légations et consulats — Legazioni e consolati**

Laut einer Mitteilung der schweizerischen Gesandtschaft in Paris hat die Französische Regierung dem zum schweizerischen Konsul in Besançon ernannten Herrn Henri Voirier das Exequatur erteilt.

Laut einer Mitteilung der schweizerischen Gesandtschaft in Kanada hat die Kanadische Regierung dem zum schweizerischen Generalkonsul in Montreal und Quebec ernannten Herrn Friedrich Kästli das Exequatur erteilt.

Laut einer Mitteilung der Gesandtschaft von Argentinien ist das Vizekonsulat dieses Landes in Bern in ein Konsulat umgewandelt worden. 134. 12. 6. 47.

La légation de Suisse à Paris communique que le Gouvernement français a accordé l'exequatur à M. Henri Voirier, nommé consul de Suisse à Besançon.

Suivant une communication de la légation de Suisse au Canada, le Gouvernement canadien a accordé l'exequatur à M. Friedrich Kästli, nommé consul général de Suisse à Montréal et Québec.

Suivant une communication de la légation d'Argentine, le vice-consulat de ce pays à Berne a été transformé en un consulat. 134. 12. 6. 47.

**Tunisie — Modifications d'ordre douanier et fiscal**

Le « Journal officiel Tunisien » du 22 février 1947 a publié un décret du 20 du même mois portant modification des ressources budgétaires de la Tunisie et qui amende comme il suit les droits à l'importation ainsi que les quotités des taxes fiscales ci-après désignées:

**I. Droits à l'importation**

L'importation des marchandises d'origine étrangère est subordonnée désormais à la perception d'un droit de 10% ou, le cas échéant, de 5% ad valorem pour certaines marchandises telles que les fromages, les bouillies anticryptogamiques à base de cuivre, les produits anticryptogamiques, insecticides, parasitiques, herbicides et fongicides, composites autres qu'à base de cuivre,

à base de pyrèthre, les tracteurs agricoles, certaines machines pour l'agriculture. Toutefois, échappent à la perception des nouveaux droits ad valorem nombre de marchandises qui bénéficient de la franchise douanière en application de la réglementation tunisienne (il s'agit avant tout de machines, de matériel et de produits pour l'agriculture) ainsi que toute une série de marchandises d'origine étrangère qui en vertu de l'Union douanière liant la Tunisie à la France doivent être soumises à leur entrée dans la Régence aux droits de douane inscrits dans le tarif métropolitain français. Parmi ces produits figurent entr'autres le lait concentré complet ou écrémé additionné ou non de sucre, les teintures dérivées du goudron de houille, les tissus et articles confectionnés en tissus, les chaussures, les machines à écrire et à calculer, les portes-mines et les portes-crayons.

## II. Taxe de formalités douanières)

La taxe de formalités douanières qui grève les marchandises de toute origine entrant en Tunisie ou en sortant est perçue dorénavant à raison de 10 fr. français par 1000 kilogrammes ou fraction de 1000 kilogrammes, avec

minimum de perception de 5% de la valeur des marchandises importées ou exportées. Auparavant ce taux était de 1,65 fr. fr. par 1000 kilogrammes ou fraction de 1000 kilogrammes, le minimum de perception ascendant à 4% pour les marchandises importées et à 2% pour les produits-exportés. Dans le cas où la taxe de formalités douanières n'est prélevée que sur la base du poids, le taux passe de 1,65 fr. fr. à 10 fr. fr. par 1000 kilogrammes ou fraction de 1000 kilogrammes.

## III. Impôt sur les briquets

Les briquets ordinaires ou de luxe en métal commun sont passibles, à l'importation, d'un droit dont le taux oscille, suivant l'espèce des appareils, de 30 à 150 fr. fr. à l'unité.

1) Voir FOSC. N° 262, 15 et 84 des 9 novembre 1937, 19 janvier 1938 et 12 avril 1939.

Redaktion: Handelsabteilung des Eidg. Volkswirtschaftsdepartements in Bern  
Administration des Blattes: Effingerstrasse 3, Bern — Druck: Fritz Pochon-Jent AG., Bern

# Unsere Lastwagenzüge

verkehren in gewohnter Weise zwischen

## HOLLAND / BELGIEN und der SCHWEIZ

Kurze Reisedauer — Günstige Bedingungen

Um den vermehrten Ansprüchen der letzten Tage in vollem Umfange zu genügen, haben wir

### zusätzliche Lastwagen

eingesetzt. Exportsendungen sind an unsere Adresse nach Basel SBB. Wolf zu richten.

## BLAUFRIES BASEL AG.

Voltastraße 104 — Tel. 21876

## Kapital-Investierungs-Aktiengesellschaft, Zug

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre  
auf Donnerstag, den 3. Juni 1947, 17 Uhr, im Bureau der Gesellschaft,  
Bahnhofstrasse 23 in Zug

### TRAKTANDEN:

1. Abnahme des Jahresberichtes und der Jahresrechnung 1946/47 und Entlastung an die Verwaltungsorgane.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
3. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Kontrollstelle.

Der Bericht des Verwaltungsrates, die Jahresrechnung und der Revisorbericht pro 1946/47 liegen im Bureau der Gesellschaft zur Einsichtnahme auf. Eintritts- und Stimmkarten können gegen Angabe der Aktiennummern bei der Gesellschaft bezogen werden.

Zug, den 9. Juni 1947.

Der Verwaltungsrat.

## HOLVA Aktiengesellschaft SION

Messieurs les actionnaires sont convoqués à  
l'assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le vendredi 27 juin 1947, à 9 h. 30 du matin, à l'Hôtel Schweizerhof à Berne.

### ORDRE DU JOUR:

- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Rapport du commissaire-vérificateur.
- 3° Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1946.
- 4° Vote sur le résultat de l'exercice 1946.
- 5° Décharge aux administrateurs et au commissaire-vérificateur.
- 6° Renouvellement partiel du conseil d'administration.
- 7° Nomination du commissaire-vérificateur.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires doivent être munis, d'ici au 20 juin 1947, des cartes d'admission contre remise de leurs titres, ou d'un certificat de dépôt de leurs titres bloqués dans une banque jusqu'après l'assemblée générale, au siège social, avenue de la Gare, Sion.

Le compte de profits et pertes et le bilan, de même que le rapport du contrôleur, le rapport de gestion et les propositions concernant l'emploi du bénéfice net, seront mis à la disposition des actionnaires dès le 18 juin 1947 au siège social.

Sion, le 18 juin 1947.

Le conseil d'administration.

## Galerios du Commerce S.A., Lausanne

Le dividende de l'exercice 1946 est payable, contre remise du coupon N° 38, par 32 fr. 50, sous déduction de 30% droit de timbre et impôt anticipé, aux domiciles ci-après indiqués:

MM. Engimon & Cie, banquiers, Lausanne  
Union de banques suisses, Lausanne  
Société de banque suisse, Lausanne

L 240

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## Condensateurs Fribourg S.A.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 26 juin 1947, à 10 heures, au siège de la société.

### ORDRE DU JOUR: Opérations statutaires

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1946, le rapport du conseil d'administration et celui des contrôleurs sont à la disposition des actionnaires à partir du 17 juin 1947 à la Banque de l'Etat de Fribourg.

Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires devront présenter leurs actions à la Banque de l'Etat de Fribourg avant le 22 juin 1947 au soir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 26 juin 1947, à 11 heures, au siège de la société.

- Ordre du jour: 1° Augmentation du capital social. F 28  
2° Modification de l'article 4 des statuts.  
3° Constatation de la souscription intégrale des nouvelles actions et de leur libération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## SEIGA, GLARUS

Einladung zur siebzehnten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre  
auf Dienstag, den 24. Juni 1947, vormittags 11 Uhr 30, in den Bureaux der Schweizerischen  
Treuhandgesellschaft, St.-Alban-Anlage 1, Basel

### TRAKTANDEN:

1. Beschlussfassung über Annahme und Genehmigung der Jahresrechnung und Bilanz, über die Decharge an den Verwaltungsrat und über die Verwendung des Jahresergebnisses, alles nach vorheriger Entgegennahme des Berichtes der Kontrollstelle und des Jahresberichtes des Verwaltungsrates.
2. Verwaltungsrat.
3. Wahl der Kontrollstelle.
4. Diverses.

Q 298

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, der Bericht der Kontrollstelle und der Geschäftsbericht des Verwaltungsrates mit den Anträgen über die Verwendung des Jahresergebnisses liegen am Sitz der Gesellschaft in Glarus zur Einsichtnahme auf.

Die Aktionäre, welche an der Generalversammlung teilnehmen wollen, haben ihre Aktien bis spätestens drei Tage vor der Generalversammlung bei einem anerkannten Bankinstitut oder bei der Schweizerischen Treuhandgesellschaft in Basel zu deponieren. Gegen Vorweisung der Depoterklärung wird Ihnen eine Anwesenheitskarte ausgehändigt.

Glarus, den 9. Juni 1947.

DER VERWALTUNGSRAT.

## GROMA AG., Glarus

Einladung zur ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre  
auf Dienstag, den 24. Juni 1947, um 11.30 Uhr, im Hotel «Glarnerhof» in Glarus

### TRAKTANDEN:

1. Statutenänderung.
2. Diverses.

Stimmkarten können bis zum 23. Juni 1947 am Sitz der Gesellschaft bezogen werden, wo auch der Entwurf zu den neuen Statuten zur Einsicht der Aktionäre auflegt.

Z 466

Glarus, den 10. Juni 1947.

Der Verwaltungsrat.

## INTERVA S.A., Genève

Messieurs les actionnaires sont convoqués à  
l'assemblée générale ordinaire

pour le lundi 23 juin 1947, à 10 heures, dans les bureaux de FIDES Union Fiduciaire, Lausanne, rue du Lion-d'Or 6.

### ORDRE DU JOUR: Opérations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes, les rapports de gestion et du commissaire-vérificateur sont à la disposition des actionnaires au siège social et aux bureaux de FIDES Union Fiduciaire, Lausanne.

L 241

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## SAPAL

### Société anonyme des Plicuses automatiques Lausanne

Messieurs les actionnaires sont convoqués en  
assemblée générale ordinaire  
pour le lundi 23 juin 1947, à 18 heures, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne.

### ORDRE DU JOUR:

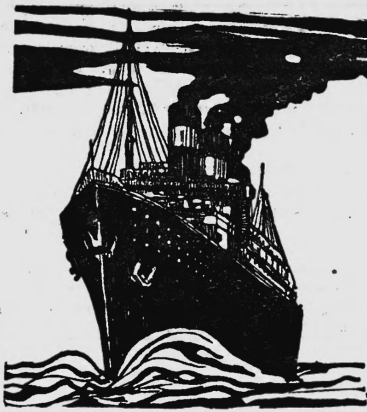
- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Rapport de Messieurs les contrôleurs.
- 3° Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports.
- 4° Nomination de deux contrôleurs et d'un suppléant.
- 5° Propositions individuelles.
- 6° Revision des statuts.

L 242

Les cartes d'admission à l'assemblée seront délivrées, sur présentation des titres ou sur indication de leurs numéros, du 12 au 21 juin 1947, à la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne; à l'Union de banques suisses, à Lausanne; à la Banque de Palézieux & Cie, à Vevey; ainsi qu'au siège de la société. Le compte de profits et pertes, le bilan, le rapport de gestion et de celui de Messieurs les contrôleurs de même qu'un projet de statuts révisés seront à la disposition de Messieurs les actionnaires au siège de la société à partir du 12 juin 1947.

Lausanne, le 7 juin 1947.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



# EXPORT - IMPORT

BASEL: Rheinsprung 5, Tel. 297 97 (6 L.)  
 ANTWERPEN: SA. Plouvier Co. 28, Canal des Récollets  
 SA. Rijn-Schelde /  
 ROTTERDAM: NV. « Vola » Transport Mij.  
 Postbox 1175

SA **NAVI-FER** AG

ÜBERSEE-VERKEHRE  
 MOTORSCHIFF-DIENST  
 ANTWERPEN/ROTTERDAM  
 STRASSBURG-BASEL

Transport-Unternehmung

**Flubacher & Muntwiler AG., Sirnach (Thurgau)**

prompt und zuverlässig für Autotransporte

Regelmäßiger Camiondienst ab Basel, Bern und Zürich  
 Richtung Ostschweiz und vice versa



**EXPORT-IMPORT**

Rohwaren — Halbfabrikate — Fertigfabrikate

**KOTVA-EXPORT-IMPORT-AG., ZÜRICH 1**  
 Bahnhofquai 7

Ware holen ...

Ware exportieren ...

**mit Fässern vom Fachgeschäft**

scharf aussortiert — preiswert — sofort greifbar

**JACCAZ**

Fasshandel — Zürich-Wollishofen, Mythenquai 338 — Telefon 45 33 50

**Carl Pfister - Wohlen**

TELEGRAMME: PFISTER WOHLENAARGAU

IMPORT TRANSIT EXPORT  
 KOMPENSATION AGENTUR KOMMISSION

Transport-Versicherungen:

**STANDARD MARINE  
 INSURANCE CO LIMITED, LIVERPOOL**

Direktion für die Schweiz:

**HIMMELSPACH & WIRZ, ZÜRICH**

Fraumünsterstrasse 29

Telephon (051) 25 36 46

Ihre Transporte im EXPORT und IMPORT besorgen

**Hans Im Obersteg & Co. A.G.**

Basel — Zürich — St. Gallen — Chiasso — Gené — Mail



**Spezial-Verkehre**

Tschechoslowakei  
 Ungarn, Polen  
 Oesterreich

Schweiz

direkt per Bahn

**ALLTRANS AG.  
 BUCHS-SG**

TELEFON 8 82 20/21

Grenzabfertigungen

Reexpeditionen

## Finanz- und Industrie-Trust AG., Basel

Die Herren Aktionäre werden hiermit eingeladen zur

### ordentlichen Generalversammlung

auf Donnerstag, den 26. Juni 1947, vormittags 11 Uhr, im Domizil der Gesellschaft, in Basel, Aeschenvorstadt 16.

#### TRAKTANDEN:

1. Vorlegung der Jahresrechnung und des Geschäftsberichtes für das neunzehnte Geschäftsjahr.
2. Entgegennahme des Berichtes der Kontrollstelle.
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis.
4. Decharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
5. Wahl der Kontrollstelle.
6. Statutenrevision.

Q 298

Jahresbericht, Jahresrechnung und Bericht der Kontrollstelle liegen vom 16. Juni 1947 an im Domizil der Gesellschaft zur Einsichtnahme der Aktionäre auf.

Die Herren Aktionäre sind zur Teilnahme an der Generalversammlung höflich eingeladen und haben zu diesem Zweck ihre Aktien spätestens 3 Tage vor dem Versammlungstage bei Dreyfus Söhne & Cie. A.G., Basel und Herren Ehinger & Cie., Basel, gegen Zutrittskarten zu hinterlegen.

Da nach Artikel 11 der Statuten über das Traktandum 6 nur in einer Generalversammlung beschlossen werden kann, in der mindestens zwei Drittel der sämtlichen Aktien vertreten sind, so werden für den Fall, dass dieses Quorum an der ersten Versammlung nicht erreicht wird, die Aktionäre jetzt schon zu einer

### ausserordentlichen Generalversammlung

auf Donnerstag, den 26. Juni 1947, vormittags 11 Uhr 15, im Domizil der Gesellschaft, eingeladen.

In dieser zweiten Versammlung kann über das Traktandum 6 ohne Rücksicht auf die Zahl der vertretenen Aktien beschlossen werden.

Basel, den 12. Juni 1947.

DER VERWALTUNGSRAT.

## AG. der Bad- und Kuranstalten Ragaz-Pfäfers

### Einladung zur 36. ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

auf Mittwoch, den 25. Juni 1947, 14 Uhr 30, im Konferenzzimmer der Gesellschaft in Bad Ragaz

#### TAGESORDNUNG:

1. Protokoll.
2. Geschäftsbericht und Jahresrechnung 1946.
3. Bericht der Kontrollstelle.
4. Decharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
5. Wahlen.
6. Statutenänderung.
7. Diversa.

Ch 31

Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren und die Anträge der Verwaltung auf Aenderung der Statuten liegen 10 Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft auf.

Aktionäre, welche an der Generalversammlung teilzunehmen wünschen, haben ihre Aktien mindestens 3 Tage vor der Versammlung bei einer schweizerischen Bank oder am Sitz der Gesellschaft zu deponieren und einen Ausweis darüber beizubringen.

Diese Einladung ersetzt diejenige, welche am 5. Juni 1947 unvollständig hier publiziert worden ist.

Bad Ragaz, den 12. Juni 1947.

Der Präsident des Verwaltungsrates.

## Holding Ed. Laurens S.A., Bâle

Suivant décision de l'assemblée générale du 10 juin 1947, le dividende afférent à l'exercice 1946/47 sera payable, contre présentation du coupon N° 18, à raison de 20 fr. moins impôts 30%, net 14 fr. pour les actions ordinaires série A — et de 8 fr. moins impôts 30%, net 5 fr. 60 pour les actions ordinaires série B — à partir du 20 juin 1947, aux domiciles suivants:

S. A. Ed. Laurens, Extension Suisse, à Genève  
Société de banque suisse, à Bâle

ainsi qu'à tous les autres sièges, succursales et agences de cette banque.

X 175

## Società Finanziaria Immobiliare, Grono

Gli azionisti sono convocati in

### assemblea generale ordinaria e straordinaria

per il giorno 25 giugno 1947, alle ore 10, presso lo studio notarile del Dr. Attilio Luechini, via Pretorio, Lugano, per deliberare sui seguenti ordini del giorno:

Parte ordinaria: 1. Presentazione del bilancio chiuso al 31 dicembre 1946 e rapporto di gestione. — 2. Rapporto del revisore. — 3. Deliberazioni. — 4. Elezioni.

Parte straordinaria: Modifica dello statuto sociale.

Il testo del nuovo statuto è depositato a tenore di legge presso la sede sociale a disposizione degli azionisti.

Per intervenire all'assemblea si dovranno depositare le azioni 5 giorni prima presso la sede sociale.

Grono, 10 giugno 1947.

IL CONSIGLIO D'AMMINISTRAZIONE.

## LA GENEVOISE

### COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Messieurs les actionnaires sont informés que le coupon N° 74 est payable à la caisse de la compagnie, place de Hollande 2, à Genève, dès le 11 juin 1947, à raison de

Fr. 75.— par coupon, sous déduction des impôts fédéraux et de l'impôt anticipé, d'ensemble 30%, soit

Fr. 52.50 net.

X 174

Genève, le 10 juin 1947.

La direction générale.

## Société immobilière de la Source, Genève

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

### assemblée générale ordinaire

pour le jeudi 26 juin 1947, 15 heures, chez MM. Broillet, Wagnière & Cie, rue du Rhône 11, Genève.

#### ORDRE DU JOUR: Opérations statutaires.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront délivrées, contre présentation des titres, chez MM. Broillet, Wagnière & Cie, rue du Rhône 11, Genève.

X 173

## Mittel-Thurgaubahn-Gesellschaft

Einladung zur 39. ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre auf Montag, den 30. Juni 1947, nachmittags 15 Uhr, im «Schwanen» in Wil

#### TRAKTANDEN:

1. Abnahme des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates für 1946.
2. Rechnung und Bilanz für 1946; Bericht der Kontrollstelle; Entlastung der Verwaltung.
3. Wahl der Kontrollstelle und der Ersatzmänner.
4. Verschiedenes.

Die Gewinn- und Verlustrechnung und die Bilanz mit dem Revisionsbericht sowie der Geschäftsbericht und der Antrag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Aktivsaldos der Gewinn- und Verlustrechnung liegen ab 18. Juni 1947 am Gesellschaftssitz in Weinfelden zur Einsicht der Aktionäre auf. Der gedruckte Geschäftsbericht mit den Rechnungen wird den Aktionären vor der Generalversammlung noch zugestellt.

Zutrittskarten für die Generalversammlung werden den Aktionären beim Eintritt in das Lokal gegen Ausweis ausgehändigt.

G 97

Weinfelden, den 12. Juni 1947.

Namens des Verwaltungsrates,  
der Präsident: Dr. P. Engeli.

## Elektr. Bahn Appenzell-Weissbad-Wasserauen

Die Herren Aktionäre werden hiermit zur

### ordentlichen Generalversammlung

für das Rechnungsjahr 1946 eingeladen auf Samstag, den 28. Juni 1947, nachmittags 15 Uhr 30, in das Bahnhof-Restaurant Wasserauen.

TRAKTANDEN: 1. Geschäftsbericht und Betriebsrechnung 1946. — 2. Bericht und Anträge der Kontrollstelle. — 3. Wahlen. — 4. Allgemeine Umfrage.

G 96

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Revisorenbericht liegen vom 23. Juni 1947 an im Bureau der Direktion in Herisau auf. Der gedruckte Jahresbericht sowie Eintrittskarten zur Generalversammlung können vom gleichen Datum an gegen Hinterlegung der Aktien oder eines Nummernverzeichnisses derselben bei der Appenzell-Innerrhodischen Kantonalbank in Appenzell oder bei der Direktion in Herisau bezogen werden.

Die Eintritts- bzw. Stimmkarten berechtigen am 28. Juni 1947 zur freien Fahrt auf der elektrischen Bahn Appenzell-Weissbad-Wasserauen.

Am Versammlungstage selbst werden Stimmkarten nicht mehr ausgegeben.

Appenzell und St. Gallen, den 7. Juni 1947.

Für den Verwaltungsrat,  
der Vizepräsident: E. Schoch.

## Bolderbahn Aktiengesellschaft Zürich

### Einladung zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

auf Donnerstag, den 26. Juni 1947, 18 Uhr, im «Waldhaus Dolder», Zürich 7

#### TRAKTANDEN:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes und der Rechnungen und Bilanz über das Jahr 1946. Bericht der Kontrollstelle und Entlastungs-Erteilung an die Verwaltung.
2. Beschlussfassung über das Jahresergebnis.
3. Abänderung der Statuten.
4. Wahl in den Verwaltungsrat.
5. Wahl der Kontrollstelle.

Z 457

Der Geschäftsbericht mit Rechnungen und Bilanz und dem Bericht der Kontrollstelle sowie der Entwurf für die neuen Statuten liegen vom 16. Juni 1947 an im Bureau der Gesellschaft auf, wo auch die Eintrittskarten zur Generalversammlung gegen Ausweis über den Aktienbesitz ausgestellt werden.

Zürich, den 12. Juni 1947.

DER VERWALTUNGSRAT.

## Cinébref Zürich AG.

Gemäss Beschluss der Generalversammlung vom 10. Juni 1947 ist die Dividende für das Geschäftsjahr 1946 mit Fr. 6 brutto, d. h. Fr. 4.20 netto pro Aktie, gegen Ablieferung des Coupons Nr. 7 bei der Schweizerischen Bankgesellschaft Zürich und Genf auszahlfar.

Z 465

Der Verwaltungsrat.

## Continental Linoleum-Union, Zürich

Die Generalversammlung vom 11. Juni 1947 hat die Dividende für das Geschäftsjahr 1946 auf Fr. 10 pro Aktie festgesetzt. Ausserdem gelangt aus pro 1939 zurückgestelltem Gewinn einmalig ein Betrag von Fr. 6.25 pro Aktie zur Ausschüttung.

Die Auszahlung erfolgt vom 12. Juni 1947 an gegen Einreichung des Coupons Nr. 19, unter Abzug der eidgenössischen Coupons- und Verrechnungssteuer von 30% mit

netto Fr. 11.375

bel der

Schweizerischen Bankgesellschaft in Zürich und deren Niederlassungen.

Z 448

Zürich, den 11. Juni 1947.

CONTINENTALE LINOLEUM-UNION.

## Linoleum-Aktiengesellschaft Giubiasco (Schweiz)

### Dividendenzahlung

Die Generalversammlung vom 11. Juni 1947 hat die Dividende für das Geschäftsjahr 1946 auf

Fr. 4 per Aktie

festgesetzt.

Die Auszahlung derselben erfolgt vom 12. Juni 1947 an gegen Ablieferung des Coupons Nr. 26, abzüglich 5% eidgenössischer Couponsteuer und 25% Verrechnungssteuer, bei nachstehenden Banken und deren Zweigstellen:

Schweizerische Bankgesellschaft, Zürich,  
Schweizerischer Bankverein, Basel,  
Banca dello Stato del cantone Ticino, Bellinzona.

Z 447

Giubiasco, den 11. Juni 1947.

DER VERWALTUNGSRAT.

## Chemin de fer Martigny-Châtelard

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 19 juin 1947, à 11 heures 30, à Genève, dans les bureaux de la Banque d'escompte suisse, rue de la Corratte 12.

Ordre du jour: Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 1946. Nominations statutaires. Vente de biens-fonds.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1946, le rapport de gestion, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes seront tenus à la disposition des actionnaires dès le 9 juin, soit au siège social de la compagnie, soit à la Banque d'escompte suisse à Genève où Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres avant le 14 juin en vue de la délivrance des cartes d'admission à l'assemblée.

X 153

Moderne Büromöbel  
in Holz und Stahl

**PAPYRUS - BÜROMÖBEL**  
Basel Freiestrasse 13 - Telefon (061) 41866

## Kompensation Italien

Wir suchen Gegenkompensation für Schweizer Export-Ware im Werte von zirka 1 Million Franken. Schweizer Ware ist versandbereit. Angebote mit Kompensationskurs unter Chiffre G 1717 Q an Publicitas Zürich.

## Wolfram-Kontakte

Orig. engl. Qualität  
99,9 % Reinheit

Für viele Zwecke ist Rein-Wolfram das ideale Kontaktmaterial. Mechanisch äusserst widerstandsfähig und oxydationsfest.

Hartaufflöten von Rein-Wolframplättchen auf Kontaktnieten und Kontaktschrauben.

**Leo Matti** Ingenieurbureau Zürich 2  
Dipl. Ing. E. T. H. Tädistrasse 45 Tel. 23 40 26  
*leming* - Konstruktionen  
Abfüllmaschinen jeder Art

## Autocars-Reisen nach England - Frankreich - Belgien

Tägliche Verbindungen ab Basel

Frühzeitige Voranmeldung  
**Reisebureau DANZAS Basel**  
Centralbahnplatz 8 - Telefon 31966  
Bureaux in Zürich, Schaffhausen, St. Gallen, Lugano, Gené

## Contrat collectif de travail pour l'industrie des transports automobiles (C.C.T.S.T.A.)

La sous-commission paritaire du canton de Fribourg, vu les art. 4 et 5 du C.C.T.S.T.A., arrête que les classes de salaires suivantes seront applicables:

Classe de salaires II: Fribourg, Morat, Bulle, La Tour-de-Tréme, Tavel, Guin.

Classe de salaires I: Toutes les autres localités. F 29

Les employeurs et travailleurs soumis à ce contrat peuvent recourir à la Commission paritaire fédérale (adresse: Secrétariat général du C.C.T.S.T.A., c/o TAG., Berne, Waisenhausplatz 2) contre cette classification, dans un délai de 14 jours à compter de la présente publication.

Fribourg, le 10 juin 1947.

Sous-Commission paritaire du canton de Fribourg, le président: Louis Aubert, le secrétaire: Maurice Aebischer

## Schweizerische Treuhandgesellschaft

Basel Zürich Gené Lausanne  
St-Albanenstrasse 1 Bahnhofstrasse 68 Rue du Mont-Blanc 3 Grand-Chêne 1

Präparat ab Lager Basel lieferbar:

## Borsäure Zitronensäure

Walter Moesch & Co.,  
Import chemischer Rohstoffe, Zürich  
Telephon (051) 24 47 24

Wir offerieren

Lecithin ex cerebro  
Cholesterin puriss. crist.  
Pepsinum puriss. 1:3000  
Pepsinum puriss. 1:6000  
Pancreatin techn.

Anfragen unter Chiffre Hab 390 an die Publicitas Bern.

## Akkumulatorenblei Bleischlamm

und sonstiges Altblei in jeder Menge zu kaufen gesucht.  
Angebote unter Chiffre Z 37669 Lz an Publicitas Luzern.

Zu kaufen gesucht

## Rohmontanwachs echt

Offerten mit Muster unter Chiffre Re 12873 Z an Publicitas Zürich. Z 462

## Dokumentation im Betrieb

Ein neues Werk, für schweizerische Verhältnisse bearbeitet.  
Teil I: Anleitung, Erklärung des Systems, Ratschläge für die Einrichtung der Dokumentation.  
Teil II: Schlagwortverzeichnis mit ca. 4000 Begriffen. Teil III: Tafeln der internationalen DK, ausführlich für Volkswirtschaft und Betriebswirtschaft. Im Schutz-Carton, Fr. 35.-. Mit Beratungs-Gutschein. Zu beziehen durch alle Buchhandlungen oder



Verlag Organisator A.G.  
Zürich & Tel. 243.777

## Immédiatement disponible

sur bateau réservé:

1000 camions CHEVROLET,  
6 roues, modèle 6042 à \$ 3135.  
30 000 t. fer pour béton à \$ 130 la tonne courte.  
200 t. feuilles d'étain (9/10 mm.) 1120 feuilles à la tonne à \$ 375 la tonne courte.  
Soude caustique, flakes, 98 % à \$ 385 la tonne courte.  
10 000 t. fil de fer barbelé (2 mm. 1/2) à \$ 203 la tonne courte.  
Tous ces prix cif Anvers.  
Tonne de 906 kg.

+ GEH +

7, avenue Pictet-de-Rochemont  
Genève Téléphone 4 77 79

## Plüss-Staufer AG.

Oflringen

### Einladung zur 49. ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre

auf Donnerstag, den 26. Juni 1947, um 16 Uhr, am Sitz der Gesellschaft in Oflringen

Geschäftsordnung:

1. Entgegennahme des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes der Kontrollstelle.
2. Genehmigung der Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung auf 31. Dezember 1946 und Entlastungserteilung an Verwaltungsrat und Direktion.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinns.
4. Wahl der Kontrollstelle.

Jahresrechnung und Bericht der Kontrollstelle liegen ab 16. Juni 1947 zur Einsichtnahme der Aktionäre im Bureau der Gesellschaft auf. Dasselbe können auch bis zum 28. Juni 1947 Zutrittskarten gegen Ausweis über den Aktienbesitz bezogen werden. On 69

Oflringen, den 11. Juni 1947.

Der Verwaltungsrat.

Aus USA. eingetroffen und sofort lieferbar:



der erstklassige, vollautomatische  
**OELBRENNER**

Interessenten wenden sich sofort an die Generalvertretung für die Schweiz:

**Feuerungstechnik AG. St. Gallen**  
Theaterplatz 2 Tel. (071) 3 11 81.

Das SHAB. liegt bei Behörden, Verwaltungen, Banken auf; nutzen Sie diese Verbreitung — inserieren Sie!

Tüchtiger, Initiator

## Kaufmann

(Prokurist)

anfangs der 30er Jahre, sucht leitenden Posten in Industrie oder Handel als

**Kaufmann, Leiter, Geschäftsführer oder Chef-Buchhalter**

Geboten wird: gründliche kaufmännische Kenntnisse, initiative und schnelle Arbeitsweise, guter Organisator, Beherrschung der Buchhaltung, des Zahlungsverkehrs und des Lohnwesens. OF St. 1

Gewünscht wird: gut salarierter, ausbaufähiger Lebensstellung. Eintritt Oktober 1947. Offerten sind erbeten unter Chiffre OFA 6287 St an Orell-Füssli-Annoncen, St. Gallen.



Adressier-Maschinen  
Kopier-Maschinen  
Typendruck-Maschinen  
Rechen-Maschinen  
Vervielfältigungs-Maschinen

**AUG. L. ROTH, ZÜRICH**  
Walchplatz - Tel. (051) 24 46 14

## BOSTITCH



## BOSTITCH-B8

die beste Typenmaschine

Generalvertreter



Zürich 8, Seefeldstrasse 202  
Tel. (051) 34 11 34

Erhältlich in guten Papeterien

## Pfister

**SCHILDER**  
für alle Zwecke  
E. PFISTER & CO  
Tel. 26 09 23 Zürich 10

## Montreux EDEN

50 R. - Bas Röhrenfeld - F. Flurkang

Zu verkaufen  
100 kg

## Semen Strophantii

Kombé 100%

Anfr. unter Chiffre  
Z Z 9490 befrdert  
Mosse-Annoncen  
Zürich

## Huile de lin-crue

offrons ferme 5000  
tonnes, prompts em-  
barquements.  
Tel. (022) 5 88 88

Aus eingetroffener  
Partie

## Aceton

chem. rein, günstig  
abzugeben. Anfra-  
gen unter Chiffre  
W 12489 Z an Publi-  
citas Zürich.

## OSO

Wick-3-Buchungen

## Buch

Wick-3-Buchungen

## halt

Wick-3-Buchungen

## ung

einfach,  
Übersichtlich,  
zeitsparend  
Prospekte und  
Vorführung durch

## Scholl

Gebüder Scholl AG.  
Zürich, Poststrasse 3  
Tel. (051) 22 79 00  
Gené: Rue du Mont-Blanc 12  
Lugano: Via E.-Beccol 8